

la Luciole

Bulletin des pratiques **bio** en Auvergne-Rhône-Alpes

N°35
Printemps
2022



FILIÈRES

La filière lait bio
en turbulence

Pages 26-28

GRANDES CULTURES

Le pâturage pour
déprimer les cé-
réales et détruire
les couverts

Pages 22-24

ÉLEVAGE

Résilience
des élevages
de volailles

Pages 19-20



• **FRAB AuRA** •
Les Agriculteurs **BIO**
d'Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

ACTUALITÉS NATIONALES

Pages 4-5

-

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Page 6

-

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

Pages 7-10

-

TECHNIQUE VITICULTURE

2022 - 2026 : Nouveau DEPHY pour la bio en Beaujolais

Pages 12-13

-

TECHNIQUE FRUITS

Résilience face à la sécheresse et aux inondations : Stocker et faire circuler l'eau dans le sol grâce à la matière organique et aux mycorhizes

Pages 14-15

-

TECHNIQUE MARAÎCHAGE

Le maraîchage sur petites surfaces vu sous l'angle de l'expérimentation

Pages 16-18

-

TECHNIQUE ÉLEVAGE

Repenser la résilience de l'atelier volailles face au changement climatique par l'autonomie et l'approche systémique de l'exploitation

Pages 19-21

TECHNIQUE GRANDES CULTURES

Le pâturage pour déprimer les céréales et détruire les couverts : des bénéfiques multiples

Pages 22-24

-

FILIÈRES

La filière lait bio en turbulence

Pages 26-28

Produire Bio, c'est aussi Trier

Pages 29-30

Les agriculteur-rices bio de la Fnab vont plus loin pour préserver la biodiversité

Pages 30-31

-

En complément des fonds publics, il s'avère nécessaire d'inclure des encarts publicitaires d'entreprises partenaires dans "La Luciole". Les administrateurs de la FRAB AuRA vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent une bonne lecture.



Pages
16-18



Page
21



Pages
30-31

La Luciole est éditée par la FRAB AuRA (Fédération régionale de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes)

- **Directeur de la publication** : Nathanaël JACQUART
- **Coordination générale** : Alice ODOUL
- **Maquette et Mise en page** : Atelier Doppio
- **Rédaction** : Hélène THIBON, Anne HAEGELIN, Elodie HAVREZ, Alexandre BARRIER-GUILLOT, Alice ODOUL, Elodie ROLLAND, Cloé MONTCHER, Priscille GELLY, Florence CABANEL, Fabrice THEVENOUX, Justine OLASO, Brieg CLODORÉ, Céline MATHIEU, Solenn BRIOUDE, Charlotte DOR, Marianne PHILIT, Yanis ESSAOUDI CARRA, Samuel L'ORPHELIN, Myriam DESANLIS, Lise FABRIÈS ET Rémi MASQUELIER.
- **Crédits photos** : Réseau GAB - FRAB AuRA sauf mention contraire

ISSN 2426-1955

La FRAB AuRA est la Fédération régionale de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes, elle fédère les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) : Agribiodrôme, Agri Bio Ardèche, ARDAB, ADABio, BIO 63, BIO 15, Haute-Loire Biologique et Allier BIO.



● **FRAB AuRA** ●
Les Agriculteurs **BIO**
d'Auvergne-Rhône-Alpes

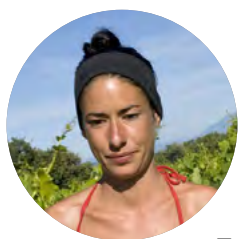
FRAB AuRA

INEED Rovaltain TGV - BP 11150 Alixan
26958 Valence Cedex 09
Tél : 04 75 61 19 35
Mail : contact@aurabio.org

Avec le soutien de :



www.aurabio.org



Héléne **THIBON**,
Administratrice
à Agri Bio Ardèche

La flavescence encore et toujours : mobilisons-nous !

Le constat de l'accroissement des territoires viticoles français touchés par la Flavescence dorée est indéniable. Le département de l'Ardèche, qui se croyait « protégé », a trouvé des premiers plants de vignes infectés en sud Ardèche en 2016...et depuis le territoire en zone de lutte et traitement obligatoire s'agrandit d'année en année...des traitements allant à l'encontre de notre envie et de notre volonté, en tant que paysan bio, de protéger notre biodiversité fonctionnelle.

Or, la cicadelle, le vecteur principal du phytoplasme responsable de la transmission de cette maladie, est un insecte qui se déplace peu et ne peut être tenu pour l'unique responsable de cette propagation à des vignobles aussi éloignés les uns des autres. Agri Bio Ardèche, tout comme l'ARDAB, l'ADABio, Agro Bio Périgord, la FNAB, Demeter, MABD, la confédération paysanne et plusieurs syndicats viticoles, demandent la généralisation du traitement des plants à l'eau chaude et son inscription dans l'arrêté ministériel à paraître en mai 2022, via le manifeste envoyé au Ministère « Pour une généralisation de l'obligation de traitement à l'eau chaude des plants de vigne produits en pépinière ».

Notre demande se base sur:

~ Le renforcement du 1^{er} pilier de la lutte pour une garantie de plants sains

Nous demandons l'obligation de traitement à l'eau chaude pour tous les plants et bois de vignes produits en pépinières, ainsi que pour tous ceux entrants sur le territoire français, afin de garantir la plantation de plants sains, élément essentiel pour la limitation de la propagation de cette maladie que nous considérons comme le premier pilier de la lutte. Nous réitérons l'importance de coupler cette généralisation aux autres piliers : prospection, arrachage et traitement si nécessaire.

~ La protection de tout le vignoble français, quelle que soit sa zone géographique et d'appellation

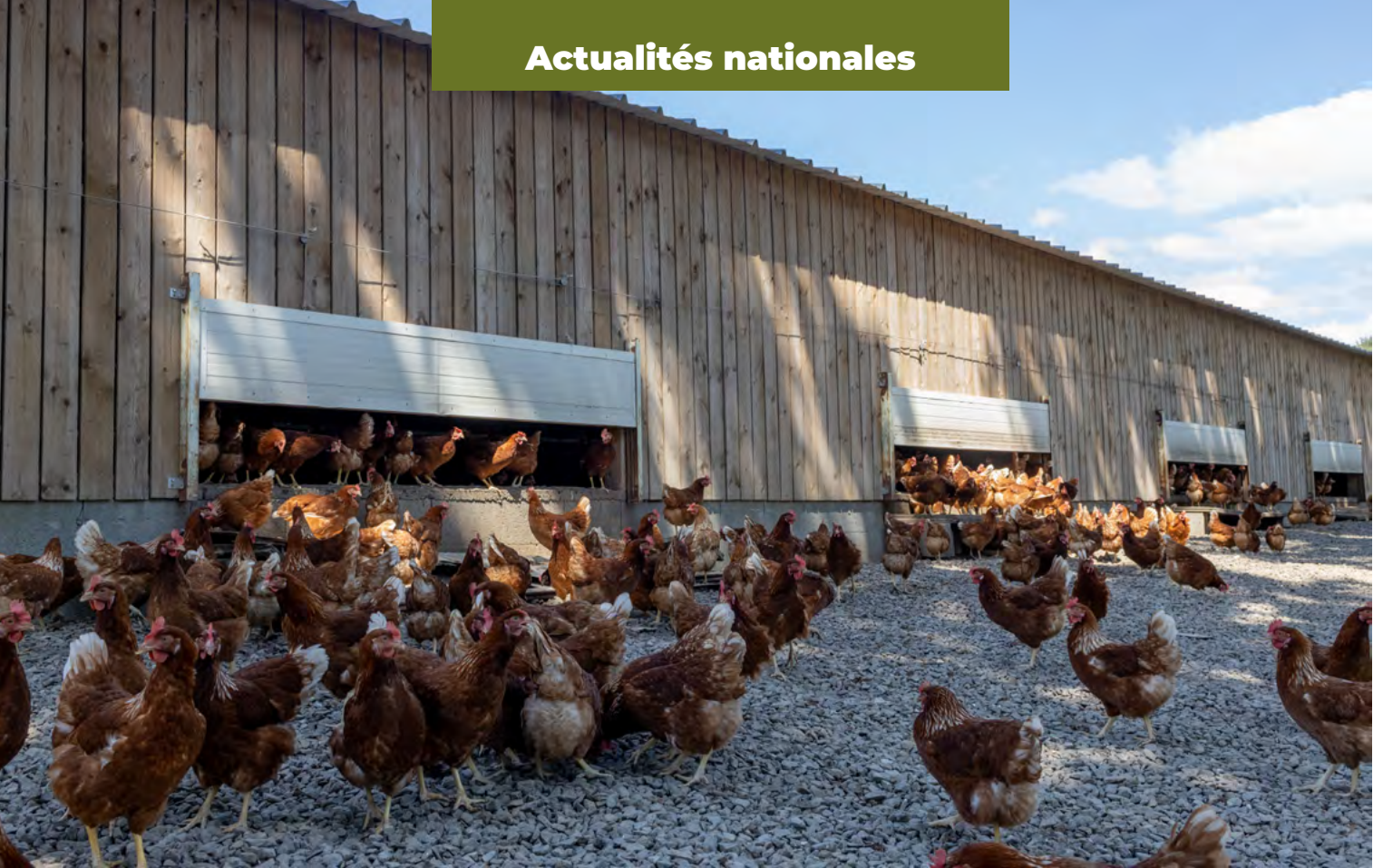
Cette obligation est inscrite dans de plus en plus de cahiers des charges d'appellation (Bourgogne, Jura, Cornas, Crozes, ...). Mais, pour que cette lutte collective soit efficace, nous sommes convaincus que c'est bien l'ensemble du vignoble qui devrait être protégé quel que soit l'importance des territoires viticoles.

~ L'organisation collective de la lutte, ensemble vigneron.nes et pépiniéristes

Pour cela un accompagnement de la filière « pépiniéristes » pour l'équipement et le protocole est nécessaire.

~ La prévention d'autres maladies

A l'heure où Xyllela Fastidiosa menace également le vignoble français, la généralisation du traitement à l'eau chaude peut permettre de contenir également cette propagation. Cette bactérie a de nombreuses plantes hôtes et pourrait devenir le fléau agronomique de demain. Surtout, que cette bactérie tueuse de plus de 593 espèces végétales, a été retrouvée l'année dernière dans l'Aude ainsi qu'à Tavel et qu'elle est présente depuis 2015 sur l'intégralité du territoire Corse ainsi que sur la Côte d'Azur.



Anne **HAEGELIN**
FRAB AuRA

- **Nouvel épisode de Grippe aviaire : il est temps de changer de logique !**

Un nouvel épisode de grippe aviaire est arrivé en France fin novembre 2021 dans le Sud-Ouest, débutant dans un élevage de 160 000 poules pondeuses en bâtiment. La maladie s'est diffusée plus vite que jamais, touchant désormais les Pays de Loire et la Bretagne, et entraînant des abattages massifs sans précédent, et la saturation complète des capacités d'équarrissage. Cette situation laisse les éleveur.ses totalement démuni.es., avec comme seul soutien celui de leurs collègues, de leurs clients et des organisations agricoles pour garder le moral.

Même si la faune sauvage est un facteur d'introduction du virus sur le territoire, c'est bien la densité des élevages, les déplacements des intervenants et les transports d'animaux vivants qui démultiplient les risques de propagation. Ne tirant aucun enseignement des 3 précédents épisodes d'épizootie, les services de l'Etat ont (à nouveau) imposé comme mesures de biosécurité, l'enfermement des volailles et l'abattage massif préventif, sans anticipation d'aucun plan de crise. Pire : les dérogations à la claustration pour les élevages plein air (dont bio) ont été suspendues. Plusieurs organisations professionnelles, syndicales ou environnementales (dont le réseau FNAB) se sont fortement mobilisées depuis fin 2021, pour défendre l'élevage plein air, constatant une fois encore que la claustration n'est pas une solution pour lutter contre la diffusion ; preuve en est la propagation du virus malgré l'enfermement des volailles. Trois recours ont été déposés devant le Conseil d'Etat pour permettre aux éleveurs labellisés (plein air ou bio) de garantir à leurs volailles un accès réel à l'extérieur, qui viennent malheureusement d'être rejetés, sans même prendre en compte

les recommandations de l'ANSES pour éviter tout mouvement de jeunes volailles.

Les éleveur.se.s de volailles plein air et l'ensemble des associations mobilisées insistent plus que jamais sur la nécessaire anticipation de la sortie de crise, et la nécessité absolue de proposer des solutions durables pour la filière volaille. Pour répondre à cette crise sanitaire et à celles qui nous attendent à l'avenir, il est impératif d'entamer collectivement la transition agroécologique des élevages de volailles afin de réduire le nombre d'animaux élevés et les transports, de relocaliser les outils de production et de transformation, et de développer l'autonomie et la résilience des systèmes. L'appel à la mobilisation des éleveurs et des associations professionnelles et environnementales continue contre ces choix sanitaires irresponsables.

POUR EN SAVOIR +

Retrouvez tous les communiqués de presse de la FNAB dans l'espace presse sur : www.fnab.org (espace presse)

D'après les CP des 8 associations (dont FNAB) du 29/11/2021 « Trois recours pour sauver le plein-air », du 06/04/2022 « Grippe aviaire : le Conseil d'Etat aux ordres du Ministère » et les CP conjoint réseau CAB/GAB, Confédération Paysanne, Sauve qui poule des Pays de Loire du 30/03/2022 « GRIPPE AVIAIRE : il faut agir sur les causes structurelles de l'épidémie ! » et du 08/04/2022 « Grippe aviaire : soutien aux éleveurs de volailles »)

Une baisse de consommation des produits bio en distribution généraliste

En 2020 la distribution généraliste représentait 55% des ventes de produits certifiés biologiques aux ménages. Elle rassemble les hypermarchés, les supermarchés, les supérettes de proximité, les commerces Drive et Discount. Dans ces circuits, le chiffre d'affaires généré par la vente de produits alimentaires bio en 2021 était 9,4 % plus élevé qu'en 2019. Cette croissance sur 2 ans était principalement portée par les produits d'épicerie salée et sucrée. Cependant, ce chiffre d'affaires généré en 2021 est plus faible que celui de l'année 2020 : de -2,8 %. Ce chiffre est évidemment à analyser avec précaution tant l'année 2020 est exceptionnelle à tous les égards. Les produits frais étaient les plus touchés, avec une baisse de -6,8%. Il s'agit des produits frais libre-service bio, dont les produits laitiers et la viande préemballée. Les produits d'épicerie bio ont connu eux aussi une légère décroissance des ventes en 2021 par rapport à 2020 alors que les produits de droguerie-parfumerie-hygiène, ainsi que les liquides, étaient globalement en croissance.



© Tara Clark / Pexels

• Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

~ **les consommateurs sont allés moins souvent en magasin** (de plus gros caddies mais moins fréquents) ce qui pourrait pénaliser l'achat de produits bio car ils seraient plutôt achetés lors de courses intermédiaires ou de dépannage, selon Kantar.

~ **Les français ont consommé plus de sucreries, de plats cuisinés, traiteurs et snacks, et ont favorisé la livraison à domicile**, signe peut-être d'une moindre exigence, d'un relâchement, d'après IRI, qui a pu potentiellement être défavorable au label bio.

~ **Certains labels ou pseudo-labels qui concurrencent la bio gagneraient en notoriété année après année.** L'offre « conventionnelle » s'est renouvelée pour apporter, au moins en façade, des nouvelles « garanties », à un prix moins élevé.

~ **Les gammes des produits dits « sans » se développeraient rapidement et rassureraient le consommateur :** sans huile de palme, sans additif, cultivé sans, sans résidu, etc.. Point positif : les produits bio ont des atouts à faire valoir sur ce plan.

~ **L'offre bio serait réduite, en nombre de références, donc moins visible**, en 2021, par rapport à 2020. En effet, après avoir testé de nombreux

produits, les enseignes ne proposent plus que les références qui ont fait leur preuve.

A noter, la baisse des ventes de produits de grande consommation en 2021 touche à la fois les produits bio et conventionnels. Cette baisse s'explique en partie par la réouverture des restaurants et le retour à une vie plus « normale » à partir du printemps 2021.

Plus les distributeurs auront une vision pessimiste du marché des produits bio et plus les ventes ralentiront (avec moins de références et moins de fournisseurs) alors que le marché pourra redevenir rapidement porteur, grâce à des campagnes de communication, tant le label répond aux attentes sociétales.

• Un besoin de renforcer la communication :

La FNAB fait l'analyse qu'aucune campagne de communication et de promotion de l'agriculture biologique n'a été déployée depuis 3 ans. Dès le début du quinquennat le gouvernement a décidé que les agriculteurs et agricultrices ayant des pratiques plus favorables à l'environnement et à la santé ne seraient pas soutenus par des financements spécifiques de la politique agricole commune mais devaient se rémunérer par le marché. Dans le même temps, d'autres allégations ont bénéficié de subsides pour leur communication (ex : label rouge) et la bio

a subi des attaques répétées de la part de ses détracteurs. Dans ce contexte, la seule communication privée des marques et distributeurs ne faisait pas le poids. La filière bio au niveau global n'avait pas les moyens de réaffirmer des messages forts sur les bienfaits de la bio.

Fin 2021, la FNAB a obtenu un rendez-vous avec le Ministre au cours duquel, en lien avec le Synadis Bio et l'Agence Bio, elle a demandé une enveloppe de 5 millions d'euros. Le Ministre a renvoyé vers les interprofessions, dont l'une des missions est la communication, financée via les Contributions Volontaires Obligatoires (CVO), taxes prélevées sur les productions agricoles. Suite à l'interpellation de la FNAB, lors du salon de l'agriculture, un accord a enfin été trouvé pour lancer la première campagne de promotion de l'agriculture biologique qui sera co-construite par l'Agence Bio et les interprofessions. **La FNAB demande que les interprofessions mettent en regard, pour les années qui viennent, les budgets de communication destinés à la bio et l'objectif gouvernemental de 18% de surfaces agricoles cultivées en bio en 2027, afin que le marché soit bien au rendez-vous des conversions.**

Enfin, l'analyse de la situation ne doit pas se limiter à des études sur la demande en produits bio. Le modèle de développement de certaines filières explique tout autant le décalage offre/demande observé (par exemple celui de la filière des œufs bio). **Avant d'affirmer comme certains que la bio a « atteint son plafond », de nombreux leviers restent à actionner pour consolider les filières existantes et remettre la marche avant.**

Samuel **FROIS**
FNAB

Alice **ODOUL**
FRAB AuRA

Les Semeurs de BIO

Faire ses semences et ses plants BIO en Auvergne ?

Maraîchage, Légumes, Fruits, Petits Fruits, PPAM...

Le 1^{er} salon bio professionnel d'Auvergne
100% BIO - 100% PRO

La FRAB AuRA a le plaisir de vous annoncer la seconde édition du salon professionnel Les Semeurs de BIO ! Organisé en partenariat avec l'EPL de Marmilhat, les entreprises MonJardin et Naturalis et la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, ce salon aura lieu le mardi 27 septembre à l'EPL de Marmilhat, 63370 Lempdes.



Il s'adresse à tous les professionnel.le.s du monde agricole :

Faire réseau, rencontrer ses fournisseurs, échanger avec ses partenaires, commercialiser, transformer, se diversifier, se convertir, s'installer...

• Ce salon est le rendez-vous BIO d'Auvergne !

Malgré des confinements et le contexte de la première édition, plus de 300 professionnel.le.s et plus de 200 étudiant.e.s ont participé à l'événement en 2020, qui était consacré aux changements climatiques.

• La thématique 2022 : semences et plants BIO

Afin que cette journée soit la plus constructive possible, nous avons mobilisé un grand nombre de partenaires. Parmi eux, de nombreuses associations et des instances publiques avec qui vous pourrez directement échanger, sur leurs stands mais également lors de tables rondes. Un village d'entreprises vous sera proposé

ainsi que des démonstrations de machines sur la parcelle en maraîchage BIO de l'EPL de Marmilhat. Vous pourrez également découvrir l'atelier de transformation de l'EPL. Des conférences aborderont la thématique « semences et plants » : programme à venir !

Enfin, une bourse aux graines paysannes sera mise en place ainsi qu'un espace « job dating » !

L'évènement se déroulera sur toute la journée, un moyen de restauration est donc prévu avec la présence de food trucks 100% BIO.

Vous l'aurez compris, chaque personne intéressée est la bienvenue à cette journée qui s'annonce riche en découvertes. Nous vous attendons nombreux pour cet événement inédit en Auvergne-Rhône-Alpes !

EN SAVOIR + SUR L'ÉVÉNEMENT :

elodie.havrez@aurabio.org

Elodie **HAVREZ**
et Alexandre **BARRIER-GUILLOT**
FRAB AuRA

Dimanche 12 juin, partageons un petit dej' bio à la ferme !

Synonyme de partage, de convivialité et d'authenticité, la Fête du lait bio invite le grand public à découvrir l'agriculture biologique par la face gourmande. Cet événement est un moment privilégié pour pouvoir échanger avec les producteurs, découvrir leurs savoir-faire, leurs valeurs et ainsi mieux comprendre les engagements de l'agriculture biologique et l'importance de consommer bio et local.

L'édition 2022 compte une soixantaine de fermes réparties sur 8 régions, dont 12 en Auvergne-Rhône-Alpes. Un grand merci à ces éleveurs et éleveuses, de vaches laitières, de chèvres et aussi de cochons et de brebis pour certains, pour l'organisation de cet événement ! Merci à tous de relayer largement l'information. Au programme : visite de la ferme, petit déjeuner à la ferme, dégustation de produits bio et locaux, balade en famille ou entre amis...

• Les rendez-vous à la ferme le 12 juin :

→ **Ferme de la Berge**, Sandrine et Cédric TOURRET, 03 360 AINAY LE CHÂTEAU

→ **Ferme La route du Basalte**, Amandine et Carl CHEMINAL, 42 260 BUSSY ALBIEUX

→ **GAEC Le coin champêtre**, Pauline et Alexis VENET, 69 610 GREZIEU LE MARCHÉ

→ **GAEC Paulet Moranne**, René MORANNE, 63 580 CHAMEANE

→ **Ferme le Roc**, Sébastien BONY, 63 210 ORCIVAL

→ **Ferme des Cabri'olby**, Loïc RICHARD, 63 210 OLBY



→ **Ferme des terres creuses**, Patrice VANTALON, 63 490 BROUSSE

→ **Ferme de Chamablanc**, Lise ROUSSET, 63 150 LA BOURBOULE

→ **Ferme de la Chomette**, Sophie VACHER, 63 640 SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS

→ **Ferme de la Combe Bernard**, Rachel Rousselle, Lionel Roux, Julie Ledoux, Benoit Payot, 38 122 MONTSEVEROUX

→ **Les biquettes des valaises**, Nelly et Manu COULLET, 38440 VILLENEUVE DE MARC

→ Le samedi 11 juin : **la Ferme Batisse**, 63 140 VITRAC

RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET SUR :

www.fete-du-lait-bio.fr

PUY-DE-DÔME . Bio 63

Le renouvellement des générations agricoles, enjeu décisif pour la bio

Bio 63 a mené en 2021 un état des lieux des enjeux et des acteurs de l'installation et de la transmission dans le Puy de Dôme. Ce travail a été présenté lors d'un conseil d'administration fin 2021. Ce dernier a décidé de mettre un nouvel accent sur les sujets de l'installation et la transmission, qui doivent devenir l'une des priorités de l'association.

Les chiffres du recensement agricole, dans le Puy-de-Dôme, diffusés début 2022 ont confirmé cet enjeu comme décisif : en effet, dans 30% des fermes du département soit 1 737 fermes sur les 5 742 fermes du département, le chef d'exploitation, ou le plus âgé des exploitants, a plus de 60 ans. Parmi elles, un tiers ne sait pas comment la ferme sera transmise (600 fermes). Un tiers n'envisage pas d'arrêter son activité agricole (582). Le dernier tiers envisage une reprise (430) ou une disparition au profit de l'agrandissement (114 fermes). 12 fermes envisagent une disparition au profit d'un usage non agricole.

Des actions seront donc engagées par Bio 63 dès cette année avec les acteurs locaux déjà investis sur ces sujets. D'autres restent à construire dans les prochains mois avec les adhérents comme les partenaires. Plusieurs axes forts ont été retenus :

~ **La sensibilisation des jeunes publics et des élèves de lycées agricoles, des publics non agricoles et des personnes en reconversion professionnelle** avec l'envie de rendre le métier d'agriculteur bio attractif et accessible auprès de tous.

~ **Le soutien à tous les types d'installations, qu'elles soient « aidées » ou non, « classiques » ou « atypiques »**, afin qu'elles soient accompagnées à réussir techniquement, économiquement et à s'intégrer sereinement sur le territoire.

Face aux évolutions nombreuses (climat, biodiversité, débouchés...), Bio 63 soutient que les projets doivent, dès le démarrage, se construire dans une logique d'adaptabilité et de résilience.

~ **L'accompagnement des cédants bio** à transmettre leur ferme à des porteurs de projets en bio avec un travail fin de mise en relation.



~ **Le développement de l'accès au foncier** pour les projets bio, notamment avec l'appui des collectivités.

Ce travail, impulsé par le Conseil d'administration et évoqué largement lors de notre Assemblée générale du 5 avril dernier, sera maintenant suivi au sein de la commission Futurs bio, ouverte à tous les adhérents de Bio 63 !

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET/OU PARTICIPATION À LA COMMISSION, CONTACTER :

Priscille Gelly
06 50 16 70 73
priscille.bio63@aurabio.org

Priscille **GELLY** et Florence **CABANEL**
Bio 63

RHÔNE-LOIRE . ARDAB-AGRIBIO RHÔNE & LOIRE

1^{er} salon biolocal : un rendez-vous unique en 2022, dédié aux approvisionnements bio et locaux

L'ARDAB, en partenariat avec le Cluster Bio, organise un salon professionnel dans le but de renforcer les échanges commerciaux et l'interconnaissance entre acheteurs et vendeurs des filières bio & locales.

Il se déroulera le lundi 23 mai 2022, à l'Hippodrome de Parilly, à Bron (Sud de Lyon).

→ **La matinée sera dédiée à des conférences** à destination de la Restauration Hors Foyer.

→ **A partir de 12h30**, les exposants (producteurs et entreprises bio) pourront accueillir les acheteurs sur leur stand (70 stands attendus sur un espace de 1000 m²).

Pour les producteurs, l'objectif est de vous aider à développer vos ventes aux professionnels : magasins, restauration, autres structures.

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE :

elodie-ardab@aurabio.org

L'ARDAB VA DEVENIR AGRIBIO RHÔNE & LOIRE

Le changement de nom a été voté, à une large majorité, lors de notre Assemblée Générale 2022. Notre nouveau nom nous permettra d'être mieux identifié par les différents acheteurs et partenaires. Le changement va se faire progressivement, dans les prochains mois.

Autre nouveauté : la création d'un site internet propre à l'ARDAB, qui devrait voir le jour cet été.

Élodie **ROLLAND**
ARDAB - AGRIBIO RHÔNE ET LOIRE

HAUTE-LOIRE . Haute-Loire Biologique

Plus d'agriculture Bio-diversité en Haute-Loire

Biodiversité, tel est le maître mot au sein du réseau Bio depuis de nombreux mois ! En Haute-Loire une attention toute particulière est portée à ce sujet qui tient à cœur à une multitude d'adhérent.e.s, soucieux.ses de créer une agriculture productive, saine, mais aussi intégrée dans son environnement naturel et sauvage. Le vivant sous toutes ses formes et ses couleurs !

Haute-Loire Bio convie, plusieurs fois dans l'année, les producteurs à des moments de rencontres spécifiques sur la compréhension et la préservation des milieux et de leurs habitants via des formations ou des visites. La dernière en date : une soirée dédiée à l'observation des amphibiens au marais de la Gimberte à Borne (43). Une petite dizaine de producteur.rice.s bio ont pu se retrouver à la tombée de la nuit, armé.e.s de leur lampe torche et frontale, et ont eu la chance d'apercevoir 3 grenouilles (rousses et verte) et une ponte visible. L'intervention essentielle de la LPO a permis d'en savoir un peu plus sur cette famille des amphibiens, qui comprend les grenouilles, les crapauds, les tritons et les salamandres. Une formation spécifique sur la gestion et la création de mares sur une ferme sera proposée cet automne afin de poursuivre sur cette thématique.

En parallèle, les critères biodiversité du label FNAB et leur application à l'échelle d'une ferme ont été présentés devant une vingtaine de producteurs. Les participants ont pu s'approprier les interventions de Cécile Blanc de la FNAB, de Vincent Nozahic paysan boulanger bio dans le Puy-de-Dôme, et de Sébastien Nottellet de la LPO AuRA, lors du webinar fin Mars.

Et les visites et formations se poursuivent avec les producteur.rice.s bio et les partenaires ! Venez rejoindre la dynamique bio-diversité !



Cloé **MONTCHER**
Haute-Loire Biologique

ALLIER . Allier Bio

La haie à l'honneur

La haie était à l'honneur en ce début d'année dans l'Allier. Tout d'abord, cette période a été synonyme de nombreuses plantations dans le Bourbonnais. Plusieurs kilomètres ont été implantés, notamment par plusieurs fermes bio réparties sur l'ensemble du département, en partenariat avec la Mission Haies Auvergne. Des chantiers participatifs ont été organisés, permettant à de nombreux bénévoles d'offrir de leur temps aux agriculteurs, de participer à un temps convivial et de donner une dimension citoyenne à leurs actes. Certains chantiers sont programmés pour se poursuivre durant les prochains hivers.

En parallèle, en partenariat avec l'Association Française d'Agro-Foresterie (AFAF), Allier Bio a organisé une formation sur le potentiel fourrager de l'arbre et de la haie. Ainsi, 8 éleveurs ont découvert durant la matinée les principes de cette pratique, de plus en plus plébiscitée et utilisée lors des périodes de sécheresses estivales.

L'après-midi a été consacrée à une mise en pratique et d'observation sur l'exploitation de Romary Courtois à Couzon : coupe en trogne ou en têtard, technique du plessage..., visite des plantations récentes réalisées par Romary.

Des souhaits de la part des participants ont été formulés pour organiser une nouvelle journée dédiée uniquement à la pratique afin d'acquérir les gestes adaptés.

Cette journée a montré les nombreux intérêts de la haie, d'un point de vue fourrager et alimentaire pour assurer une partie des besoins des troupeaux, et d'un point de vue environnemental de façon générale.

Ces différentes actions font directement écho au label FNAB qui va se déployer en 2022 sur les fermes bio, et notamment sa brique biodiversité dans laquelle il est précisé que les haies et les



arbres jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et dans la circulation et la reproduction de nombreuses espèces animales.

L'agriculteur bio participe, à l'échelle de son exploitation, à maintenir et accroître la biodiversité, et à ce titre apporte un service environnemental à la société. Il est important aujourd'hui de le rappeler, de communiquer et de le revendiquer !!

Fabrice **THEVENOUX**
Allier Bio

ARDÈCHE . Agri Bio Ardèche

Des actualités en productions végétales :



Haies : Un accompagnement à la plantation de 15km de haies a été réalisé cet hiver, certaines plantées jusqu'à 2023-2024 : toutes les filières sont concernées, avec en moyenne 450ml, et une volonté d'améliorer le micro-climat. Les difficultés sont de trouver des bons paillages organiques et d'anticiper les arrosages de sauvetage les premières années.

Grandes cultures : Un accompagnement d'une nouvelle filière bio et locale est en cours sur de la **moutarde** transformée en lien avec une artisane et 4 agriculteurs partenaires. Itinéraires techniques, estimation des coûts et charges, qualité du produit ...

Maraîchage : Le GIEE Maraîchage a démarré un partenariat avec des ergonomes et la MSA pour travailler sur les points critiques de la **manutention de légumes**, de la récolte jusqu'au stand de vente. Une **valorisation collective des légumes invendus** en fin de marché est mise en place en partenariat avec une anti-gaspilleries, avec une mercuriale prix/volumes spéciale « surplus » pour les valoriser en local.

Fruits et viticulture : Trois stagiaires qui arrivent !

Lucie AUBAILLY suivra le **groupe Dephy Ferme petits Fruits** (10 fermes pleins champs et serre) sur des expérimentations sur le sol, la plante (analyse de feuille), et les ravageurs (Anthonomes et Drozophila suzuki). Des newsletters pour synthétiser les essais seront diffusés tous les quinze jours. Gabrielle MARCANT, suivra des **expérimentations en viticulture sur le changement climatique sur le sud Ardèche**. Suite à des profils de sol chez une dizaine de producteurs pour déterminer si le rendement est limité par le sol ou les pratiques, des expérimentations seront mis en place dès cet été (PNPP, couverts végétaux, gestion de la taille...).

Caroline CHASSEROT, sera en charge du **suivi et du comptage des cicadelles, et de la flavescence dorée**.

Rémi **MASQUELIER**
Agri Bio Ardèche

CANTAL . Bio 15

1992-2022 : Bio 15 à trente ans !

Au départ une dizaine d'éleveurs bio ont souhaité se réunir pour fonder une association pour mettre en avant l'agriculture biologique dans le Cantal. Peu d'agriculteurs étaient en bio et peu la connaissaient. Au fil des années, les administrateurs ont fait parler d'eux, de cette "nouvelle" agriculture.

Aujourd'hui, vous êtes près de 400 à travailler en agriculture biologique dans le département. Les dernières années ont connu de nombreuses conversions, avec l'arrivée de nouvelles productions comme le maraîchage, les céréales panifiables, les plantes aromatiques mais aussi le renforcement de certaines filières comme le lait pour une valorisation en AOP Cantal bio tout foin ou la mise en place des veaux de moins de 8 mois.

Depuis 30 ans, Bio 15 vous accompagne dans vos projets, vos formations, vos évolutions. Depuis 30 ans, vous avez des souvenirs de rencontres, de visites de fermes, de casse-croûte

Afin d'illustrer ces moments de partages, d'échanges et de progrès, Bio 15 est à la recherche de témoignages d'agriculteurs ayant participé de près ou de loin à la création et à la vie de l'association (anecdotes, photos, vidéos ...)



L'ensemble des témoignages sera présenté lors de l'AG du 15 septembre !!!

Lise **FABRIES**
BIO 15



AIN ■ ISÈRE ■ SAVOIE ■ HAUTE-SAVOIE . ADABio

Changement de pratiques en restauration scolaire

Démarré en septembre 2021 dans le Pays Voironnais, l'accompagnement collectif de 19 communes au changement de pratiques en restauration collective scolaire s'est terminé en ce début mars.

Tout au long de cet accompagnement, les communes participantes, représentées par leurs élu(e)s, ont pu travailler session après session sur la réflexion, construction, structuration de leur restauration collective durable. L'ensemble des communes étant en gestion concédée, le but était le renouvellement de leur marché de fourniture de repas via la rédaction de leur cahier des charges afin de sélectionner un prestataire assurant la réalisation et la livraison des repas.

Les communes ont pu bénéficier de cet accompagnement grâce à un appel à manifestation d'intérêt de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Il s'inscrit dans la poursuite d'un premier accompagnement test proposé à trois communes du Pays Voironnais : Billieu, Chirens et Saint-Jean-de-Moirans.

Plusieurs phases ont ponctué ces temps d'échange et de construction.

Après leur avoir présenté le cadre réglementaire et les enjeux autour de la restauration collective ;

~ Les communes ont, dans un premier temps, **diagnostiqué leur système de restauration collective**. L'idée étant qu'elles connaissent et fassent état du fonctionnement de leur établissement de restauration.

~ Ensuite, les communes ont pu réfléchir et **établir des objectifs à atteindre** pour leur futur restaurant collectif et cahier des charges.

~ A la suite de cela, il a été présenté aux communes et aux traiteurs **l'offre potentielle pour les approvisionner**. Dans ce même temps, les

communes ont pu s'entretenir avec leur traiteur respectif et leur exposer leurs interrogations.

~ Enfin, les communes ont travaillé sur la **rédaction technique de leur cahier des charges en vue de leur renouvellement de marché**. Le fil directeur étant de favoriser la qualité : le fait-maison et les produits bio, locaux et de qualité tout en répondant aux enjeux nutritionnels et de santé, aux attentes des parents d'élèves, des convives et de la municipalité.

En parallèle de l'accompagnement assuré par l'ADABio, les communes sont aussi accompagnées par Trièves Compostage sur le volet gaspillage alimentaire.

Le côté collectif de l'accompagnement a permis aux communes d'échanger, de partager leur fonctionnement, avancer, questionnements, de favoriser la réflexion collective, et de créer des synergies (ex : groupement de commande). Il est l'heure maintenant pour les communes de finaliser leur cahier des charges afin qu'il réponde aux objectifs souhaités.

Justine **OLASO**
ADABio

Agriculteurs, vous êtes d'abord éleveurs de microbes avant d'être éleveurs de végétaux et d'animaux !

L'équilibre microbien est dans tous les milieux ; pour en tirer le meilleur parti vous devez contrôler ces milieux de vie pour les optimiser ; le point de départ est celui du sol.

« Le sol, épiderme vivant de notre planète terre : Vous travaillez avec lui, vous produisez avec lui, vous vivez avec lui. Il est votre poumon, votre socle, votre avenir. »

Exprimer son potentiel naturel en respectant l'énorme diversité de son écosystème vivant est un équilibre à préserver et valoriser, garant de votre évolution globale, positive et pérenne pour toutes vos productions végétales et animales.

Cet équilibre n'a de chance d'être respecté que si vous apprenez à connaître véritablement votre sol et ses besoins.

Fidèles à notre devise, Source de Vie du Sol à l'Homme, TONYX développe depuis 1975, des techniques régénératives avec comme supports des ressources minérales naturelles pour les sols, les végétaux et les animaux. Cette philosophie se concrétise par le soutien des exploitants engagés à nos côtés.



« Je suis passé de 2,5 à 1,5 kg de bouillie à l'hectare »



« Je l'utilise au printemps sur les vignes, dès le stade de quatre à cinq feuilles. Ces oligo-éléments renforcent les défenses immunitaires des plants. »

TONYX

Source de Vie du sol à l'homme

TONYX
Les Vallons
38110 La Tour du Pin

T. 04 74 97 67 54

M. 06.41.67.31.55

fchorier@tonyx.fr

info@tonyx.fr

Publi-reportage

PUBLICITÉ

Grâce aux produits Tonyx, Jean Tessaire a converti son exploitation en bio

Producteur de vin, de céréales et de lavandin, Jean Tessaire a converti son exploitation en culture bio il y a plus de 15 ans. Malgré des conditions parfois difficiles notamment liées à la sécheresse et aux conditions phytosanitaires souvent défavorables, l'exploitant est parvenu à maintenir ses rendements en s'aidant des produits Tonyx.

UNE CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE RÉUSSIE

Pour Jean Tessaire, le bio, c'était devenu une évidence. « Je ne supportais plus de mettre un masque pour traiter les parcelles, se souvient l'agriculteur installé à Visan, dans le Vaucluse. Et je me rendais bien compte que ce n'était pas bien d'épandre ces produits. » Il entame la conversion de son exploitation il y a bientôt vingt ans. « J'ai commencé par faire des essais avec des produits Tonyx sur trois hectares, sans rien dire à personne, pour voir ce que cela pouvait donner. Comme je m'en suis bien sorti, j'ai continué. »

Depuis, l'ensemble des vignes, des cultures de lavandin et de céréales sont labellisées bio, sur 50 hectares d'exploitation. Dans la cave coopérative à laquelle il vend son vin, Jean Tessaire est précurseur : « J'ai été le premier à franchir le pas de la conversion en bio. Les autres n'étaient pas loin derrière, ils étaient prêts aussi certainement. » Mais pour le viticulteur, faire ce choix n'est pas à prendre à la légère. « En entamant cette transition, l'agriculteur doit se remettre en question pendant trois ans. Ce serait une bêtise de le faire sans en avoir la volonté. »

À Visan, tout s'est bien passé, malgré des conditions difficiles liées aux maladies et à la sécheresse récurrente du secteur. Comparé à la production qu'il réalisait en agriculture conventionnelle, le rendement des cultures est resté le même et aucune perte n'est à déplorer parmi les vignes. Le viticulteur a même vu son chiffre d'affaires augmenter. « Je m'en sors beaucoup mieux maintenant, puisque l'hectolitre se vend 30 % plus cher. »

DES VIGNES PLUS RÉSISTANTES

Pour entretenir son exploitation, lutter contre les maladies, et nourrir sa terre sainement en préservant la vie microbienne utile, Jean Tessaire n'utilise que des produits Tonyx, utilisables en agriculture biologique et des sulfates de soufre et de cuivre. Il répand chaque année environ 200 kg par hectare d'ABC Tonyx sur l'ensemble de ses parcelles. Cet amendement équilibré en minéraux, agit sur la structure du sol, régule le pH et favorise la vie biologique. « Le sol fonctionne bien, les pailles se décomposent correctement. » En complément, l'exploitant utilise le SL, le LO et le stimulant nutritionnel VG Tonyx qu'il répand en cinq à six passages. « Je l'utilise au printemps sur les vignes, dès le stade de quatre à cinq feuilles. Ces oligo-éléments renforcent les défenses immunitaires des plants. »

Grâce à ces produits, le viticulteur a réduit son utilisation de bouillie bordelaise. « Je suis passé de 2,5 à 1,5 kg de bouillie à l'hectare. Le nombre de passages reste le même, selon la météo et les risques. » En quinze années de culture bio, aucune perte n'est à déplorer. Les vignes n'ont même pas souffert lors d'une importante attaque de mildiou, survenue en 2018. « Je suis un des rares en bio qui ait réussi à avoir une belle récolte. Les autres viticulteurs de ma coopérative étaient à demi-récolte, voire en dessous. » Les cultures sont en bonne santé et les vignes résistantes. « Avec les produits Tonyx, on voit que le sol fonctionne bien, qu'il est plutôt souple, qu'il y a des vers de terre, et que les pailles se décomposent. »

www.tonyx.fr



GROUPE D'ÉCHANGES

↑ Intervention de Delphine Suzor sur les plantes bio-indicatrices

2022-2026 : Nouveau DEPHY pour la bio en Beaujolais

L'ARDAB (Agribus Rhône et Loire) accompagne un nouveau groupe de vigneron·nes bio dans un projet fermes DEPHY. 11 vigneron·nes bio ainsi que le lycée agricole de Bel Air se sont engagés dans une démarche volontaire de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques AB pour une durée de 5 ans !

Pratiquant une viticulture biologique ou biodynamique, une forte majorité des membres de ce groupe (9 fermes) sont déjà engagés dans une démarche de transition agro-écologique, tant sur le volet de la phytoprotection (mode de conduite en viticulture biologique) que sur la gestion holistique des différents enjeux sur leurs fermes (gestion des sols, biodiversité, gestion paysagère, ...). Le reste des fermes (3 fermes) rejoignent la dynamique avec des surfaces en conversion, voire au stade de réflexion d'une conversion, offrant ainsi une diversité enrichissante pour toutes et tous et un témoignage concret des parcours menant à la viticulture biologique. Qui plus est, réparties du Nord au Sud, les fermes volontaires représentent de façon homogène les différentes appellations du Beaujolais dans toute la palette de ses particularités (surface moyenne, forte pente, différentes géologies/pédologies, modes de conduite, valorisation commerciale, ...).

La constitution de ce groupe est motivée par l'envie d'aller encore plus loin sur la compréhension de leurs vignes, de leurs contextes pédoclimatiques – le sol – sur lequel elle croît et s'équilibre, ainsi que de son environnement proche – le paysage – auquel elles et ils participent. Trois thématiques qui permettent d'engager ou de poursuivre une démarche de réflexion sur le maintien bas intrant voire la réduction de l'utilisation de certaines molécules (cuivre, pyréthre, ...). Convaincu·es qu'un sol en bonne santé engendre aussi une vigne en bonne santé, une réflexion approfondie est souhaitée sur l'amélioration de la vie des sols viticoles. (+ photo nuage de mots)

Au-delà de ces axes de travail, le groupe démontre d'une réelle envie de transfert de pratiques économes en intrants et des leviers de réussite en viticulture biologique. Partie prenante du groupe, le Lycée de Bel Air jouera un

rôle déterminant et à part entière sur l'accompagnement des dynamiques de conversion, spécialement pour les futur·es porteur·ses de projet, de plus en plus nombreu·ses en Beaujolais.

• Quelques actions et expérimentations qui seront mises en place

Pour les vigneron·nes du groupe, l'enjeu est clair : vivre convenablement de leur métier en sécurisant la qualité et les rendements face aux différentes concurrences possibles : maladies cryptogamiques, insectes nuisibles, enherbement, changement climatique. En mettant en place des techniques spécifiques et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dont l'utilisation est réduite à son plus strict minimum.



1. Maintenir et/ou optimiser les traitements proposés en viticulture biologique et développer des méthodes alternatives naturelles et locales

Les vigneron·nes du groupe recherchent des solutions alternatives à certaines molécules problématiques en viticulture (cuivre, pyréthre, ...)

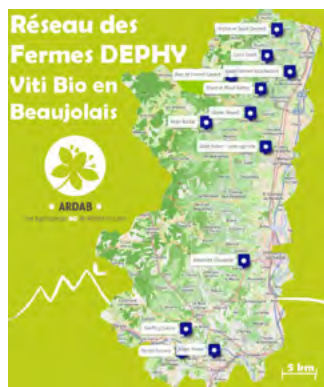
~ Expérimenter et sécuriser les alternatives au cuivre, au soufre, aux insecticides (pyréthres, bt) en organisant le suivi des ex-

Rédaction

Brieg CLODORE

ARDAB

AGRIBIO RHÔNE ET LOIRE



périmentations de traitements et la diffusion des résultats.

~ **Revue des traitements naturels possibles en local** (biodynamie, extraits de plantes, thés, Litière Organique Fermentée, homéothérapie, isothérapie poivre ...) avec mise en place de filières d'approvisionnement, partenariat : filières plantes locales, mise en place de matériel en CUMA pour la préparation des préparations.

~ **Optimisation de la pulvérisation** (surtout pour les traitements pyréthres) : qualité de la pulvérisation, qualité de l'eau utilisée pour la bouillie, choix des conditions climatiques, ...

~ **Identifier et favoriser les auxiliaires et la biodiversité** en viticulture par le paysage : suivis annuels dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité.

~ **Formation permettant de développer la compréhension des équilibres de la vigne**, appréhender les causes pour anticiper les conséquences : Eric Petiot, Nathalie Dallemagne, Vincent Masson, Brice Le Maire, Lilian Berillon et Marc Birebent.

2. Comprendre et dynamiser la vie des sols pour une meilleure santé de la vigne

Le Beaujolais possède une complexité de sols qui donne à comprendre la diversité de ses appellations. C'est aussi un véritable casse-tête pour proposer des solutions d'entretien des sols (érosion, forte concurrence de l'herbe, ...)

~ **Travail du sol** dans les différents contextes du Beaujolais (sol, pentes, types de plantations, équipement) : création d'un arbre de décision à diffuser, revue des outils possibles.

~ **Formations à la compréhension du fonctionnement des sols** : Olivier Husson, Jacques Fuchs, Gerard Ducerf, Jean-Louis Cannelle, Atelier Paysan.

~ **Biodiversité dans la vigne et fertilité des sols** : couverts végétaux et engrais verts.

~ **Expérimenter des techniques innovantes sur la gestion des sols** : Vitipastoralisme, Utilisation de compost en viticulture, Lombriculture, Couverts permanents, Valorisation des déchets agricoles et verts : mise en place d'un partenariat avec un EPCI.

~ **S'outiller pour vérifier la résilience des sols vivants** : mesure de l'eau dans les sols : sondes capacitatives, tensiométriques, analyses de terre, tests bêches, slack test,...

3. Produire des références pour la viticulture bio en Beaujolais et accompagner les dynamiques de conversion

Pour le groupe DEPHY Viti Bio en Beaujolais, le volet transfert et valorisation des résultats est une donnée importante !

~ **Etudes technico-économique** des domaines à destination des futures intallés

~ **Vulgarisation et transfert** via le programme ECOPHYTO TER du lycée de Bel Air.

~ **Echanges et production de supports** avec les 3 GIEE du territoire.

~ **Organisation de la fête de l'école d'agrobiologie** de Beaujeu en 2023.

~ **Partage et échanges** avec les étudiant-es du lycée de Bel Air : rencontres, cours, visites, stagiaires.

~ **Rencontres et mise en relation** cédant-installé pour dynamiser les installations.

~ **Journées portes ouvertes** chez les vigneron-nes du réseau.

~ **Parrainage de porteur-ses de projet** par des vigneron-nes du groupe.

~ **Réalisation d'outils de diffusion** des résultats du projet.

Témoignage :

« Rejoindre le groupe DEPHY était une occasion pour nous d'échanger avec d'autres vigneron-nes du Beaujolais autour de problématiques communes.

En conversion à l'agriculture biologique depuis 2018, nous sommes satisfait-es des pratiques culturales qui ont été mises en place. Nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin afin d'augmenter la biodiversité sur nos parcelles et de diminuer davantage notre empreinte environnementale.

Aussi, communiquer sur nos métiers et nos pratiques nous semble primordial pour que la profession continue d'exister. Rejoindre le groupe DEPHY, c'est aussi transmettre nos réussites, nos doutes, et nos expériences acquises. »

Bruno et Maud MATRAY

Témoignage :

« Nous sommes Aurélie et Fabien ROMANY, vigneron-nes à Bully dans le sud Beaujolais. Notre première année de conversion bio a été en 2010. Nous avons décidé de rejoindre le groupe DEPHY pour plusieurs raisons :

→ **En bio, même après plusieurs années, nous sommes toujours en recherche d'amélioration pour notre ferme.** Faire partie d'un groupe permet un meilleur partage des connaissances et des expériences positives ou négatives de chacun(e). Nous sommes un vignoble où il n'y a pas de modèle unique, chaque domaine est un cas à part mais cela n'empêche pas le partage d'expériences pour éviter les erreurs !

→ **Lors de notre passage en bio, il y avait des expérimentations réalisées sur le territoire grâce à un technicien viti de l'ARDAB et une technicienne Chambre d'agriculture.** Les infos circulaient et se recoupaient. Ça nous permettait d'avancer !

Aujourd'hui avec les réductions budgétaires, et certaines volontés politiques, la viticulture bio avance moins vite et particulièrement l'expérimentation. Nous pensions qu'il y avait un manque pour les nouveaux vigneron-nes bio que le groupe DEPHY permettait de combler, avec l'embauche d'un technicien.

→ **Pour finir, il y a encore beaucoup de travail pour la jeune filière bio en Beaujolais sur certains dossiers** comme la flavescence dorée, la production de matériel végétal et aussi la structuration du marché des Beaujolais bio. Pour le moment dans notre région, il manque de volumes de vin mais avec les conversions en cours et à venir, et l'observation d'autres secteurs comme le lait bio en ce moment, il faut déjà y penser."

Aurélie et Fabien ROMANY

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTER :

Brieg CLODORE
tél. 06 58 48 64 71
Brieg-ardab@aurabio.org



SOL

↑ Etat des lieux des éléments existants sur la parcelle

Rédaction
Myriam DESANLIS
FRAB AuRA

Résilience face à la sécheresse et aux inondations :

Stocker et faire circuler l'eau dans le sol grâce à la matière organique et aux mycorhizes. La vie est belle !

Ces dernières années sont marquées par des aléas climatiques soutenus et aléatoires impactant les producteurs de fruits du territoire auvergnat. Une dizaine de producteurs se sont retrouvés mi-février dans le Puy-de-Dôme pour parler résilience et circulation de l'eau avec Hervé Covès, spécialiste des fonctions fongiques et conférencier auprès d'Arbre et Paysage 32.

Face aux aléas climatiques, l'enjeu pour les producteurs de fruits est de retenir chaque goutte d'eau dans le sol, limitant ainsi les phénomènes de sécheresse, d'inondation et d'arrachage des sols. Avant que l'eau ne continue son parcours naturel jusqu'à l'exutoire du bassin versant. Les objectifs à atteindre sont de collecter, stocker, ralentir, faire circuler et infiltrer l'eau dans le sol.

• Augmenter la teneur en matière organique des sols :

Incorporer de la matière organique va, entre autres, augmenter la porosité totale du sol, améliorer de façon générale les propriétés physiques du sol dont la capacité du sol à laisser s'écouler l'eau, favoriser l'infiltration et l'aération du milieu, limiter l'anoxie et augmenter, de façon limitée, la réserve utile en eau du sol selon la texture du sol. En effet, à faible teneur en carbone organique (< 3%), un apport de carbone organique augmente

la réserve utile seulement en sol sableux. Il faut une forte teneur en matière organique carbonée pour que cette augmentation soit également valable pour les sols argileux.

Pour ramener de la matière organique dans des sols dégradés, il est conseillé de commencer avec des couverts végétaux contenant des légumineuses pour relancer le fonctionnement biologique du sol en douceur. En plus d'apporter de la biomasse, les couverts avec légumineuses peuvent apporter de l'azote.

• Le rôle central de l'arbre dans le cycle de l'eau :

Grâce à son feuillage et ses branches, l'arbre intercepte une partie des eaux de pluie et freine ainsi leur écoulement. Les racines des arbres fonctionnent comme des macropores servant de chemins préférentiels pour l'infiltration de l'eau de pluie. De plus, les racines décompactent

le sol améliorant sa porosité. Enfin, les sécrétions racinaires apportent de la matière organique en profondeur ce qui agit sur la structure et donc la perméabilité des sols.

Par la suite, l'arbre va servir d'ascenseur hydraulique en remontant l'eau contenue en profondeur via son réseau racinaire. Cette eau va ressortir la nuit via les racines dans les zones les plus sèches, ré-humectant ainsi le sol sec de la rhizosphère. L'apport d'eau supplémentaire est estimé à environ 7% selon les études.

• Récupérer l'eau de l'air :

Un assemblage d'espèces avec différentes hauteurs pour recréer des formes de pointes et de creux, comme sur la surface d'un chou romanesco, permet la création de vortex dans le flux d'air. Ce phénomène pousse l'air vers le bas, dans la végétation plus dense et plus froide ce qui permet l'apparition d'eau de condensation qui permet de remettre de l'eau liquide dans le système (de l'ordre de 0,5 à 3 mm par jour au maximum). Ainsi, en été, si on fait passer de l'air à 30°C contenant 70% d'humidité dans une zone ombrée à environ 24°C, une partie de l'eau va se condenser sous forme liquide dans cette zone plus froide et pourra être récupérée par les plantes.

Les plantes poilues ou à feuillage vernissées type laurier, fragon, houx, lierre, lamier, ... sont particulièrement intéressantes

pour favoriser les phénomènes de condensation dans ces zones plus froides.

• Mettre en commun la ressource : faire communiquer les réseaux mycorhiziens :

Les champignons mycorhiziens permettent aux plantes d'absorber plus de nutriments et d'eau contenus dans le sol. Ces réseaux de champignons peuvent se connecter entre eux pour créer une grande trame de circulation des éléments dans le sol. Cependant, il existe deux formes principales d'association symbiotique :

→ l'**ectomycorhize**, qui concerne 5% des plantes terrestres, essentiellement des résineux et des feuillus forestiers de l'hémisphère nord pour laquelle le champignon reste à l'extérieur des cellules de la racine (ex : la truffe du chêne truffier, le cèpe de Bordeaux sur chêne, hêtre, châtaignier, épicea, ...).

→ l'**endomycorhize à arbuscules**, forme la plus ancienne et la plus répandue qui concerne 80% des plantes terrestres dont les plantes cultivées, pour laquelle le champignon, un gloméromycète, entre dans les cellules de la racine.

Hormis les fruits à coques, les espèces cultivées en fruits et petits fruits sont endomycorhiziennes. Ainsi, les associations avec d'autres espèces de même type sont bénéfiques pour le maintien et le développement de trames my-

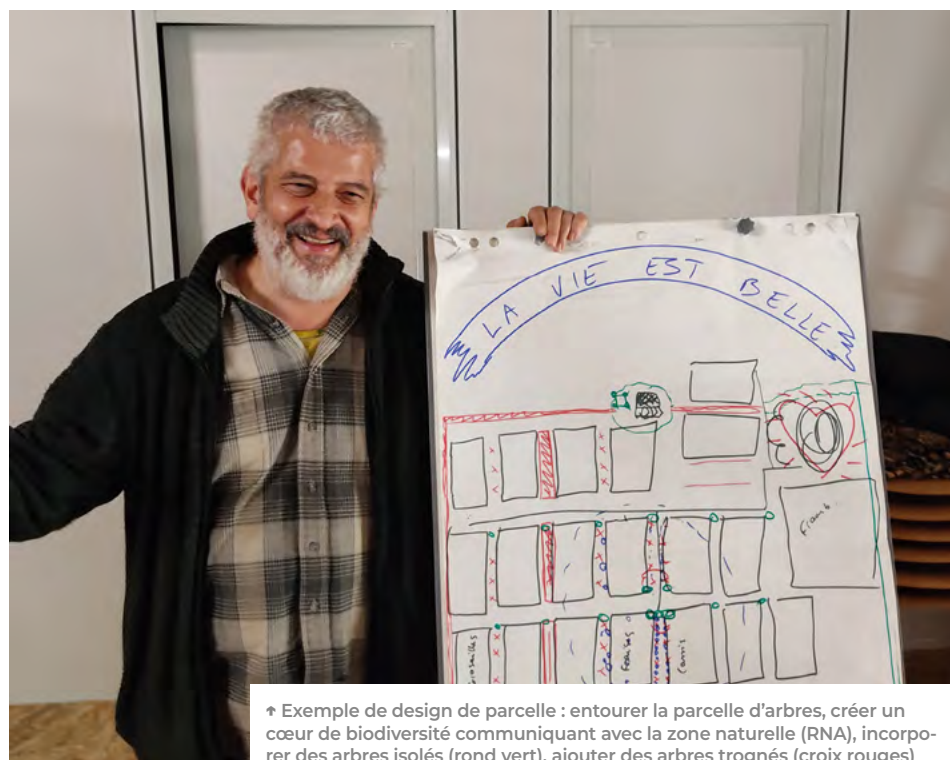
corhiziennes dans les parcelles. Parmi elles, on trouve la famille des rosacées (comme l'aubépine), l'érable, le saule, le peuplier, le frêne, l'aulne, le tremble (espèce qui a tendance à être envahissante), les essences de la famille des légumineuses, le genévrier, le houx, le thuya.

En plus de leur rôle dans la nutrition des plantes, plus le sol est riche en mycorhizes, moins les autres champignons pathogènes ont de place pour accéder à la ressource. Une trame mycorhizienne développée est donc un levier prophylactique pour éviter le développement de maladies fongiques au niveau racinaire.

Enfin, tout comme les racines des arbres, les hyphes des champignons saprophytes sont capables de redistribuer l'eau des zones plus humides aux zones sèches, compensant partiellement des conditions d'humidité du sol défavorables dans les sols secs, tant que de l'eau est disponible dans certaines parties accessibles au réseau mycélien.

Pour permettre le développement de ce type de réseau mycélien, il faut de la matière organique à décomposer dans le sol. Les racines sont une source de matière organique importante pour ces champignons. En effet, les racines fines des arbres sont des organes caducs comme les feuilles, d'une durée de vie comprise entre trois mois et un an. En mourant, elles constituent une litière souterraine contribuant à apporter de la matière organique en profondeur. Il est possible d'en augmenter le pool disponible en trognant les arbres, et plus particulièrement durant la période végétative. Conduire des haies trognées en bordure et dans les parcelles est un moyen de profiter de ce réseau mycélien de redistribution de l'eau et des nutriments en saison de production. C'est également un levier pour favoriser la biodiversité et la présence d'auxiliaires dans les parcelles. Cependant, il est primordial d'anticiper l'occupation du sol qu'entraîne la mise en place d'un tel dispositif sur les années à venir. Il ne faut donc pas négliger la réflexion à avoir sur le choix des essences et l'organisation spatiale du dispositif. De même, trogner des arbres en saison représente une charge de travail à prévoir à un moment où la disponibilité en main d'œuvre n'est pas la plus optimale.

"Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans. Le deuxième meilleur moment est maintenant."



↑ Exemple de design de parcelle : entourer la parcelle d'arbres, créer un cœur de biodiversité communiquant avec la zone naturelle (RNA), incorporer des arbres isolés (rond vert), ajouter des arbres trognés (croix rouges)

Le maraîchage sur petites surfaces vu sous l'angle de l'expérimentation

Depuis quelques années, le nombre d'installations en maraîchage sur petites surfaces connaît un engouement important en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, la présence d'un bassin de consommation, les difficultés d'accès au foncier et la volonté de créer des exploitations à taille humaine, poussent les porteurs de projets à s'installer en maraîchage biologique sur des structures de petites tailles nécessitant moins d'investissement et permettant une vente en circuit court.

La station SERAIL (Station d'expérimentation Rhône Alpes Légumes) a mis en place un essai MIPS AURA (Maraîchage, Intensif sur petite surface) qui vise à évaluer, à échelle réduite et en conditions expérimentales, les performances d'un système maraîcher sur petites surfaces.

L'approche systémique du projet vise à comprendre les pratiques observées dans les exploitations classiques diversifiées (système de référence "classique") à un modèle de maraîchage sur petites surfaces (système "petites surfaces"). L'objectif de ce projet est d'obtenir les mêmes volumes de commercialisation, sur une gamme définie, tout en se fixant des limites d'acceptabilité de temps de travail.

La première étape a été de définir les systèmes en accord avec les professionnels. Un comité de pilotage composé de producteurs sur « petites surfaces » et de producteurs sur surfaces « classiques » a permis de définir les systèmes de cultures en accord avec la réalité du terrain.

• Système de maraîchage diversifié "classique"

Un système de maraîchage diversifié que l'on pourrait qualifier de "Classique" pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est à dire des exploitations dont la superficie est comprise entre 2 et 5 ha. Une enquête réalisée par le BTM

(Bureau Technique des maraichers du Rhône) sur 10 exploitations a permis de définir une SAU moyenne de 3,4 ha avec 10 % d'abris pour 2 UTH.

La miniaturisation du système à l'échelle de la station conduit à :

→ 4 blocs de 10m de large par 48m de long soit **1920 m²** de plein champ

→ 1 tunnel de 8m de large par 30m de long soit **240 m²** de surface sous abris.

La surface totale expérimentale est donc de 2160 m² soit 6,35% d'un système classique de 3,4ha avec 11% d'abris.

Le temps de travail d'un UTH exploitant a été évalué à 60h semaine sur 50 semaines soit **3000 h/an**. Ils ont été répartis sur l'année afin de s'adapter à la saisonnalité du travail. Le matériel correspond à du matériel classique présent sur ce type d'exploitation : travail du sol en planche (actisol, cultirateau), semoir pneumatique, désherbeur thermique, binage avec un porte outil, dérouleuse plastique, lame souleveuse... La gamme de légumes correspond à celle retrouvée sur ce type d'exploitation. La répartition des surfaces par culture a été définie suivant les résultats d'enquêtes auprès de maraichers.e.s de Rhône-Alpes.

A noter : suite à l'analyse des données économiques de la première année, la définition de 2UTH pour ce système de cultures semble trop ambitieuse et éloignée de la réalité, cette définition sera retravaillée pour la suite du projet.

• Système de "maraîchage sur petites surfaces"

Un système de « maraîchage sur petite surface » est défini par une superficie comprise entre 7000 m² et 1ha. L'objectif était d'avoir un système « optimisé », ce qui a conduit à une surface d'abris plus importante que dans le système "classique", soit 20 %, avec un tunnel mobile.

La miniaturisation du système à l'échelle de la station :

→ 6 jardins de 10m x 10m + 2 jardins de 8m x 10m correspondant à l'emplacement du tunnel mobile soit **760 m²** de plein champ

→ 1 serre de 8m de large par 20m de long soit **160 m²** et une serre mobile de 8m x 10m soit **240 m²** d'abris

La surface totale expérimentale est donc de 1000 m², soit 14,29 % d'un système sur 7000 m² avec 24 % d'abris.

La limite du temps de travail a été fixée à 40 h/semaine, annualisé en fonction

des saisons, soit 1/3 de moins que pour les producteurs du système classique ; ce choix correspond à la volonté des exploitants sur petites surfaces de limiter leurs temps de travail pour se dégager du temps libre. Le système est caractérisé par le fait qu'il n'y ait qu'un UTH exploitant pour s'occuper des cultures.

Un matériel adapté à la petite surface.

Le travail du sol se fait avec un motoculteur avec herse rotative ou rotavator. Le travail du sol se fait à plat et sur une largeur de 80 cm. On retrouve également un semoir JPI, des outils manuels type pousse pousse, grelinette...

La gamme de légumes du système "petites surfaces", est une gamme diversifiée "classique" pour la région, adaptée aux spécificités de ce système "petite surface". C'est à dire, une plus grande proportion d'abris qui permet d'augmenter la part de légumes primeurs (notamment le mesclun), une surface réduite et une faible mécanisation qui limite la production de certaines cultures (pas de pomme de terre de conservations, les surfaces de choux, poireaux et courges sont restreintes).

Les densités de plantation sont aussi plus importantes que dans le système « classique », avec pour la plupart des cultures, une densité multipliée par 1,5 ou 2. Certaines cultures, comme les melons, ont aussi été palissées sur ce système alors qu'elles ne le sont pas sur le système « classique ».

• Maraîchage sur petites surfaces : les retours d'expériences...

Gagner de la place avec le palissage des cultures

La culture de tomates a été plantée sur un rang avec un écartement de 25 cm. Le palissage s'est fait sur deux lignes de culture en alternant le positionnement des plants. Il n'y a pas eu de différence en termes de rendement. Cependant le temps de palissage est plus long du fait de la densité. La présence de ravageurs tel que le puceron était un peu plus présent.



Les melons ont été palissés sur un filet à ramer. Cette technique demande peu d'intervention, la plante grimpe assez facilement. Les melons ont tenu suspendus au filet jusqu'à la récolte sans aucune intervention. Ils étaient cependant de plus petit calibre que ceux de la surface « classique » en culture au sol.



La production de mesclun

Le mesclun est semé avec le semoir Colman en mélangeant les espèces sur la planche. L'objectif était en une coupe d'avoir toutes les espèces du mélange. La concurrence entre les espèces et l'ensherbement a conduit à un changement d'itinéraire de production du mesclun. Les espèces sont semées en plaques puis repiquées sur paillage plastique. Cette technique a permis d'augmenter le nombre de coupes et d'avoir un mesclun plus homogène avec une meilleure représentation des espèces.



Le travail du sol

Le matériel acheté au lancement du projet était un motoculteur avec un rotavator et une herse rotative. Dans les conditions de sol de la station, la herse rotative est privilégiée, pour avoir un lit de semences assez fin avec l'inconvénient de faire remonter les cailloux en surface. Pour tous les autres travaux de sol, le rotavator est utilisé. Avec ce matériel, le travail de sol nécessite plusieurs passages et est assez gourmand en temps. Les outils utilisés travaillent sur une profondeur assez faible et peuvent créer une semelle de « labour ». Un cultivateur canadien a été acheté pour travailler plus en profondeur.



Optimiser les temps de culture avec le tunnel mobile

Le tunnel mobile utilisé dans l'expérimentation a été construit avec l'aide de l'Atelier Paysan sur la base d'un tunnel Richel® de 10 m de long par 8 m de large. Des roulettes ont été adaptées pour être fixées aux pieds de chaque arceau et des rails (glissières de sécurité d'autoroute) ont été posés au sol pour permettre le déplacement. Une amarre à frapper est aussi placée pour chaque pied à tous les emplacements du tunnel pour pouvoir le maintenir en position. Il peut être déplacé sur 3 emplacements. Il a été choisi dès le début du projet d'utiliser le tunnel mobile pour intensifier la production sur la surface. Pour ce faire, 3 déplacements ont eu lieu la première année et 4 la deuxième.



Les tunnels mobiles face aux tempêtes :

Suite à la tempête Barbara le 21 Octobre 2020, les deux premiers arceaux du tunnel mobile se sont envolés. Le tunnel était fixé avec des tendeurs à crochet (à gauche sur la photo) mais en les serrant au maximum, ils arrivaient à se décrocher. Ils ont été remplacés par des tendeurs à lanterne (à droite sur la photo). Ils sont plus difficiles à installer mais plus sécurisant.



• La mise en place des cultures en 2020 sur les 3 emplacements du tunnel mobile :

Le tunnel est déplacé avant chaque implantation

→ **Janvier. Les implantations sur l'emplacement n°1 :** choux cœur de bœuf, fèves, navets nouveaux, petits pois et pois gourmands.

→ **Mars. Les implantations sur l'emplacement n°2 :** carottes nouvelles, pommes de terre nouvelles, haricots grimpants, petits pois et pois gourmands.

→ **Mai. Les implantations sur l'emplacement n°3 :** melons, maïs/pastèques, tomates et patates douces.

→ **Septembre. Les implantations sur l'emplacement n°2 :** mâche, radis, laitues, courgettes et épinards.

Pour les trois premières dates d'implantation le tunnel était déplacé quelques jours avant les plantations pour permettre au sol de se réchauffer. La dernière plantation a quant à elle été mise en place en plein champ et le tunnel a été déplacé sur les cultures en protection au mois d'octobre.

■ LES RÉUSSITES :

→ **Fèves :** le tunnel leur a permis de démarrer rapidement sous le tunnel sans être gênées par les excès de chaleur printaniers car en extérieur à cette époque. **Rendement : 1,3 kg/m².**

→ **Pois gourmands :** Même principe que pour les fèves, le tunnel leur permet de commencer leur croissance pendant les périodes froides et quand ils se retrouvent en extérieur ils sont moins dérangés par les excès de chaleur. **Rendement : 400 g/m².**

→ **Melons et tomates :** Ces deux cultures sont implantées sous le tunnel en fin de printemps pour toute la période estivale. Elles sont palissées à la structure et sont conduites comme sous un tunnel fixe. **Rendement de tomates : 15 kg/m². Rendement Melons : 7,4 kg/m².**

→ **Les courgettes :** la culture est plantée en extérieur au mois de septembre puis le tunnel mobile permet de protéger les plants à partir du mois d'octobre pour une production s'étalant jusqu'à fin novembre. **Rendement : 2,1 kg/m².**

■ LES ÉCHECS :

→ **Les haricots grimpants :** Le tunnel leur permet de bien se développer mais comme ils se trouvaient sur le deuxième emplacement ils ont été palissés sur une structure externe au tunnel. Dès que la culture s'est retrouvée en extérieur, lors du déplacement, les haricots ont souffert du vent. De plus, la mise en place d'une structure pour palisser la culture est chronophage. **Rendement : 1,6 kg/m².**

→ **Les maïs :** Cette culture avait été mise en essai en association avec une culture de pastèque, malheureusement le tunnel empêchait la bonne pollinisation des poupées de maïs (plante ayant une pollinisation anémophile). **Rendement : 0 kg/m²**

• Les premiers résultats de l'année 2020

Afin d'obtenir des données technico-économiques plusieurs paramètres ont dû être enregistrés ou définis :

→ **Le temps de travail :** Pour chaque action réalisée (implantation, désherbage, récolte), le temps travail est mesuré et enregistré. La commercialisation n'étant pas réellement mise en œuvre son temps a été estimé à 25 % du temps total.

→ **Les rendements :** l'ensemble des rendements commerciaux ont été comptabilisés.

→ **Les intrants :** tous comptabilisés par culture

→ **Estimations des annuités d'emprunt :** estimation des remboursements d'emprunt dans les deux systèmes en fonction des équipements dont la station dispose pour reproduire les systèmes. Attention la plupart des prix utilisés dans les documents suivants sont les coûts de matériels neufs.

→ **Estimation des prix de vente :** la mercuriale de prix AURABIO en 2019 a été utilisée pour définir les prix des légumes. Ce sont les prix de légumes AB, vendus dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en vente directe, renseignés par les maraicher.e.s du réseau bio.

Les premiers résultats économiques sont satisfaisants, notamment sur le trio de tête des légumes phares d'été en maraichage : tomates, aubergines et courgettes, tout comme pour le mesclun. Ces cultures sont incontestablement rémunératrices, mais ce sont surtout des cultures ayant une productivité

au m² élevée. Elles occupent peu de surface et sont donc peu impactées par la répartition des charges de structure et par les annuités de remboursement. Ces cultures sont cependant plus chronophages ; et si les annuités de remboursement et les charges de structure sont réparties en fonction du temps passé sur les cultures, le résultat de ces dernières diminue alors que d'autres cultures comme les courges ou les choux voient leurs résultats augmenter.

Il est à noter que ces données économiques démarrent en première saison d'expérimentation, comme cela serait pour un.e maraicher.e qui s'installe. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de légumes de garde en début de saison. Les ventes commencent par des légumes premiers uniquement. De même, l'année se clôture avec des légumes de gardes en stock non vendus et cela est visible sur les résultats économiques des poireaux et des oignons par exemple. En stock restent également des choux et des courges. Pour les cultures d'épinards, de laitues et de pois, les résultats négatifs représentent des difficultés de production qui se sont traduits par de faibles rendements. Ces cultures, particulièrement la laitue, devront s'améliorer en 2021.

Suite au comité de pilotage, les maraicher.e.s ont soulevé que les temps de travaux sont probablement sous-estimés. En effet, sur le système expérimental seul le temps de travail productif est comptabilisé. Même en rajoutant 25% de temps de travail pour la commercialisation et la gestion administrative, de nombreux temps « improductifs » sont mal estimés dans l'expérimentation : temps de formation, de surveillance des cultures, d'entretien du matériel, de gestion des salariés... Une mise à jour des données sera faite prochainement afin d'être plus proche des données des exploitations.

Rédaction

Céline MATHIEU, ADABio

Alexandre BARRIER-GUILLOT
FRAB AuRA

Crédit photos et données
MIPS AuRA, 2020

EN SAVOIR + :

Tous les résultats économiques de l'année 2020 sont disponibles sur le site

www.mips-aura.fr

Rédaction
Solenn **BRIOUDE**
BIO63
et Charlotte **DOR**
ADABIO



Repenser la résilience de l'atelier volailles face au changement climatique par l'autonomie et l'approche systémique de l'exploitation

Tel est l'intitulé du projet de GIEE porté par 7 fermes bio du Puy-de-Dôme et du nord Haute-Loire et animé par Bio 63. Depuis 2018, Bio 63 a animé plusieurs formations et visites de fermes de volailles bio pour accompagner les éleveurs-ses vers une amélioration de leurs pratiques et plus d'autonomie. Ces rencontres se sont consolidées, en 2020, par la création d'un GIEE Emergence et en 2022 par la reconnaissance d'un GIEE Volailles regroupant 7 élevages de volailles bio en circuits courts.

L'objectif du GIEE est de permettre aux groupes d'échanger, identifier et tester ensemble des moyens permettant de développer la résilience de leurs ateliers volailles, tout en assurant une durabilité sociale et économique de leur ferme.

Pendant 3 ans, Bio 63 va organiser, pour les fermes du groupe mais aussi pour les éleveurs et porteurs de projet du territoire, des visites de fermes, formations et journées d'échanges pour leur permettre de travailler sur :

- ~ **L'autonomie des ateliers** volailles pondeuses et volailles de chair
- ~ **La conduite de l'atelier** volailles avec une approche systémique.

• **Le choix de travailler sur l'autonomie et l'approche systémique :**

Les effets du changement climatique se font ressentir plus fortement d'année en année. Les hausses de température, les sécheresses et plus largement la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes, l'irruption d'espèces invasives et la perte de biodiversité impactent déjà les fermes et leurs productions. L'adaptation à ce contexte et la mise en place de pratiques atténuant les effets du dérèglement climatique est un enjeu majeur pour les éleveurs de volailles et les porteurs de projet de cette filière.

Pour lutter et s'adapter, les éleveurs du GIEE Volailles du Puy-de-Dôme et Nord Haute-Loire ont

souhaité travailler ensemble à l'accroissement de leurs performances environnementales, sociales et économiques, pour permettre le développement de la résilience de leurs fermes.

Des échanges entre eux et les apports d'études scientifiques ont permis de faire émerger une priorité : accroître leur résilience par un travail sur l'autonomie et une approche écosystémique des ateliers de leur ferme.

Les actions du GIEE ainsi que les essais et évolutions de pratiques visent à être diffusées largement sur le territoire.

• **Les étapes 1 - définition des indicateurs de suivi :**

En première année (2022), les éleveurs du groupe vont travailler sur ce qui définit une meilleure autonomie dans leur atelier volailles et ce qui peut être observé pour évaluer le fonctionnement systémique sur leur ferme. Depuis janvier, le groupe s'est déjà réuni plusieurs fois, sur les fermes des membres, pour travailler sur ces indicateurs.

Pour l'axe « autonomie », les éleveurs ont des réflexions sur : la provenance des volailles, la race, l'autonomie alimentaire, la gestion de la prédation, la santé des volailles et l'utilisation de médecines naturelles ainsi que l'autonomie en termes de transformation et commercialisation.

Pour l'approche systémique, le collectif doit encore approfondir la définition des critères mais ils permettront d'évaluer les interactions entre l'atelier volailles et les autres ateliers ainsi que les bénéfices pour la biodiversité, l'eau et le bilan carbone de la ferme.

Enfin, l'ensemble de l'approche sera couplée avec une réflexion sur la viabilité de la ferme, à la fois économique et sociale (transmissibilité, pérennité du travail, rentabilité, etc...).

• Etape 2 – Echanger, identifier, tester

Après une analyse de la situation de chaque ferme, le groupe se réunira pour échanger sur le fonctionnement de chaque élevage. Ensemble, les éleveurs identifieront des leviers d'actions à tester ou diffuser pour améliorer leur autonomie ou accroître l'approche systémique sur leur ferme.

Des journées de formations et voyages d'étude seront organisés par Bio 63 pour accompagner techniquement les éleveurs. Ces rencontres seront ouvertes aux producteurs et porteurs de projet du territoire.

La phase d'échanges et de test se déroulera sur les années 2 et 3 (2023 et 2024).

• Etape 3 – Diffuser, essayer

Sur le territoire du GIEE de nombreux producteurs et porteurs de projet réfléchissent à l'installation d'un atelier volailles bio en circuits courts. Durant la phase d'émergence en 2020, Bio 63 a été contacté par 32 porteurs de projets sur ce territoire.

Cependant, il existe très peu de données technico-économiques sur les élevages de poules et volailles de chair bio du Puy-de-Dôme et Nord Haute-Loire. Face à ce constat, les membres du GIEE souhaitent en créer et les diffuser à partir des données de leurs sept fermes.

L'objectif de ces références sera d'appuyer les porteurs de projet dans la création d'ateliers volailles bio en circuits courts, techniquement résilients, tout en étant socialement et économiquement durables. Ces références seront également diffusées aux animateurs et conseillers qui accompagnent des projets d'installation. Le collectif réfléchit également à la création d'un blog pour diffuser largement ses réflexions et actions.





S'installer en poudeuses : vers plus d'autonomie et de résilience des exploitations dans un contexte changeant

La dynamique d'installation d'élevages de poudeuses bio est également présente dans l'Ain, l'Isère et les Savoie depuis 2-3 ans. Elle témoigne de motivations multiples. Effectivement, elle traduit une stratégie de diversification d'agriculteurs ayant une autre production principale, souvent maraîchère, permettant ainsi de multiplier les sources de revenus et de « sécuriser » le système de production. Ce choix répond souvent aussi à un enjeu de commercialisation : développement de la vente directe sur la ferme, valorisation potentielle identifiée par l'agriculteur impliqué dans le circuit amap, etc..

D'autres exploitations, céréalières ou d'élevage bovin notamment, font également le choix de la diversification en poudeuses, pour s'affranchir partiellement des contraintes des filières longues tout en complétant leur gamme de produits.

Cette stratégie de diversification est également choisie par les arboriculteurs, très touchés ces dernières années par les aléas climatiques. En effet, les épisodes de gel de 2021 et 2022 ont alimenté (et alimentent) des réflexions pour des projets d'ateliers volailles, dans un objectif de maximisation de la résilience des exploitations agricoles face à un contexte météorologique contrasté, chaque année plus éprouvant.

• Une dynamique accompagnée par le réseau bio

Pour accompagner cette dynamique, l'ADABio organise depuis 2 ans des formations dédiées à l'installation en poudeuses abordant les points clefs de ce type d'atelier, avec un focus particulier sur l'approche santé et alimentation des volailles, illustrées par des visites d'exploitations diversifiées d'éleveurs de volailles récemment installés. De plus, des journées d'échanges sur ferme dédiées aux porteurs de projet sur la base de retours d'expériences de jeunes installés ont permis de repréciser le contexte et les enjeux de la mise en place de ce type d'élevage. Cela favorise l'échange et le développement de partenariats et d'entraide à l'échelle locale. Ces événements étaient également l'occasion d'accompagner des porteurs de projets s'installant en élevage de poudeuses comme production principale. Mineure par rapport à la dynamique de diversification sur le secteur de l'Ain, de l'Isère et des Savoie, cette dynamique 100% volailles reste importante en Isère notamment.

Côté Puy-de-Dôme, une forte dynamique d'installation d'ateliers volailles bio est identifiée depuis 2 ans. De nombreux porteurs de projet souhaitant s'installer avec comme unique production, l'élevage de volailles de chair et/ou

poudeuses. Par ailleurs, dans la même logique qu'en zone ADABio, les arboriculteurs et maraîchers souhaitant se diversifier grâce à la mise en place d'un atelier volailles sont de plus en plus nombreux. Cette diversification vise à accroître la résilience de leur ferme face aux aléas climatiques, tout en leur permettant d'étoffer leur étal de marché.

• Une réglementation qui pousse à l'autonomisation des fermes

La nouvelle réglementation, obligeant la conduite en bio dès 3 jours et non plus 18 jours depuis le 1er janvier de cette année (cf Luciole n°33), questionne les choix d'approvisionnement en poulettes bio et amorce des réflexions d'installation en poudeuses bio en zone ADABio. Des projets concrets d'élevage de poulettes bio sont déjà lancés en Auvergne. Ces nouveaux élevages bio permettent de recréer des filières locales, favorables au bien-être animal (grâce à une réduction du temps de transport des poulettes vers les élevages) et à l'économie locale.

De plus, l'évolution réglementaire du passage à l'alimentation 100% bio, et le contexte économique actuel, conduisent également à une réévaluation des systèmes de production vers plus d'autonomie et de résilience, avec en perspective un aliment à minima partiellement produit sur la ferme ou dans un secteur proche.

La diversification en volailles bio, dans un contexte climatique et économique incertain, laisse émerger de nouveaux enjeux et projets que le réseau bio accompagne, tel que l'accroissement de l'autonomie des ateliers volailles, l'approche systémique de la ferme, l'appui à l'installation ainsi que la structuration de filières avicoles bio et locales.





TÉMOIGNAGE

↑ Rencontre pâturage en Isère - 2022

Le pâturage pour déprimer les céréales et détruire les couverts : des bénéfices multiples

Rédaction
Charlotte DOR
ADABIO

Le déprimage, une technique ancienne consistant à faire pâturer des parcelles céréalières par des animaux, généralement des ovins, au stade début de tallage, a pour objectif de favoriser ensuite un meilleur tallage des cultures, d'apporter des éléments fertilisants complémentaires, et potentiellement de faciliter la gestion de certains adventices. Certains céréaliers font également appel aux éleveurs ovins pour la gestion de leurs couverts d'interculture. Ceci afin de s'affranchir d'interventions mécaniques pour leur destruction, et, comme pour les céréales, de tirer profit d'amendements organiques directs.

Pour réintroduire cette technique dans les plaines céréalières iséroises, plusieurs essais ont été menés ces dernières années, accompagnés par l'ADABio. Ceci en s'inspirant de tests conduits par Biobourgogne précédemment. Sur céréales et couverts, ils avaient observés un effet positif sur le contrôle de certaines adventices. De plus, le rendement était légèrement supérieur, notamment grâce à un meilleur tallage associé à un bon remplissage des grains.

Trois céréaliers, membres du groupe Dephy mixte Eleveurs céréaliers du Nord Isère, animé par l'ADABio, inscrits dans une volonté d'accompagnement vers des pratiques limitant les intrants, et dans un rôle de « vitrine » des méthodes bio, se sont ainsi essayés à cette technique sur leurs céréales et également sur leurs couverts, avec des retours encourageants.

• Une alternative au travail mécanique et à la fertilisation

Le passage des animaux dans les parcelles céréalières permet par le piétinement de rappuyer le sol en fin d'hiver, de limiter la battance sans pour

autant compacter le sol. Le pâturage se substitue ainsi au passage d'outils en ayant un effet sur le sol similaire à un roulage par exemple. A noter qu'il reste tributaire de l'état du sol, une bonne portance étant indispensable. Dans le cas du pâturage des couverts, les agriculteurs isérois voient dans cette technique un gain de temps et une moindre mécanisation, non négligeables.

Un bénéfice attendu est par ailleurs le rôle fertilisant pour la céréale, et ainsi l'impact sur le rendement, de l'apport d'amendements organiques via les déjections des ovins. Si l'essai pâturage bourguignon témoignait d'une différence de coloration entre zone pâturée et zone témoin, ce facteur fertilisation reste confondu avec d'autres composantes du rendement comme le tallage. Le distinguer dans les essais isérois relèverait d'une analyse de sol et de végétation approfondies.

De plus, comme cela a pu être observé en Isère, le pâturage, effectué tardivement, a conduit à un retard de la dégradation et de la minéralisation de la matière organique. La reprise de végétation n'a ainsi pas pu en bénéficier, bien

Témoignages :

Sébastien **GALMICHE**
Céréaliériste

Villette de Vienne

« Je vais faire pâturer mes parcelles de féverole cette année. D'après moi, si c'est pâturé dans les mêmes périodes que la destruction mécanique ou chimique, la reprise après en travail du sol est la même, c'est juste une économie de temps et de frais de mécanisation. Le retour réel en termes d'azote, de matière organique pour ma part n'a jamais été mesuré. »

Frédéric **PELLET**
Céréaliériste

Gillonay

« J'ai utilisé cette technique en céréale en 2020 et je fais pâturer mes couverts depuis plusieurs années par l'éleveur ovin bio voisin. Le pâturage semble favoriser une meilleure maîtrise des adventices. La contrainte reste la manutention nécessaire pour les parcs et la gestion des semis pour avoir une fenêtre de temps adaptée pour pâturer »

Didier **BOICHON**
Céréaliériste

Chozeau

« Nous avons d'abord fait un essai sur quelques parcelles, et cette année, ce sont 21ha de couverts, en mélange Avoine/Trèfle d'Alexandrie/Féveroles, et 4ha de céréales, qui ont été consommés. Il y a aussi des Trèfles qui ont été implantés sous couvert de céréales d'automne en fin d'hiver. »

« L'objectif agronomique est de disposer d'une triple complémentarité pour maximiser la fertilité du sol : couverts/culture principale/animaux. Pour l'instant, l'expérience est prometteuse. L'an dernier, le rendement de la parcelle de blé pâturée était de 42qx/ha contre 35qx/ha en moyenne. Le pâturage de céréales peut faire peur, car à la sortie des animaux, le terrain paraît nu. Mais la végétation repart vite, et le tallage est renforcé »



↑ Céréales 5 jours après pâturage - Isère 2022

qu'un avantage sur le développement ultérieur de la culture ne soit pas exclu.

• Un atout contre les bioagresseurs

Le déprimage des parcelles céréalières par les animaux est également un levier pour réduire les dégâts causés par la macrofaune et plus largement les bioagresseurs (limaces, rongeurs et certains ravageurs insectes), prédateurs qui pourraient être préjudiciables pour la récolte.

Par ailleurs, le pâturage permet potentiellement, par ingestion de feuilles malades des plantes cultivées, de réduire la charge infectieuse sur la parcelle et donc le risque sanitaire. Enfin, un objectif majeur visé par cette technique est de maîtriser par le pâturage, et donc l'ingestion ou le piétinement, la population adventice. L'essai de Biobourgogne témoignait d'un impact positif du pâturage sur certaines adventices comme le mouron, le gaillet et certaines ombellifères. Un effet positif du "surpâturage", du pâturage avec un chargement fort sur une période réduite, avait été observé sur la véronique. Cela n'a pas été visible sur les essais isérois car peu d'adventices étaient présentes.

Cependant, un effet favorable a été observé en septembre, après un déchaumage, avec l'observation d'une meilleure propreté des parcelles pâturées, bénéfique non négligeable pour la culture suivante.

• Une pratique qui « sécurise » le rendement

Si elle peut impressionner, avec un effet « terrain nu » observé juste après pâturage, cette technique est prometteuse car elle influe potentiellement sur plusieurs composantes du rendement.

Ainsi, le stress engendré par le pâturage des ovins sur la céréale va favoriser le développement racinaire. De plus, d'un point de vue physiologique, l'afflux

plus important de lumière à la base de la plante favorise le tallage. En conséquence, une meilleure compétitivité de la culture face aux adventices, et un impact positif sur le rendement à la récolte sont attendus et parfois observés en particulier si associé à un remplissage satisfaisant du grain. Ce fut le cas l'an dernier chez un agriculteur du groupe Dephy isérois, avec un rendement de 42q/ha en parcelle pâturée contre 35q/ha seulement de moyenne en parcelle non déprimée.

Par ailleurs, en complément de son rôle dans la composante du rendement, un bénéfice observé est le rôle du pâturage du troupeau dans la régulation de la densité de la céréale dans les zones sursemées et donc son impact sur l'homogénéité de la parcelle, et le rendement.

Enfin, cette technique valorise une biomasse qui ne serait en partie pas mobilisée par la culture. En effet, la céréale produit des feuilles dans le but de remplir des grains. Or, certains stress physiologiques (carences, sécheresse) peuvent impacter cette composante du rendement, une partie de la biomasse ne sera ainsi pas mobilisée. Le pâturage intervient pour y remédier.

S'il laisse entrevoir un effet favorable sur le rendement, il faut noter que le déprimage a tendance à décaler légèrement la récolte, ce qui encourage à la vigilance en année sèche.

• Valoriser une biomasse rarement mobilisée et à forte valeur nutritionnelle

Si en céréale le pâturage permet de valoriser une partie de la biomasse, dans le cas du pâturage des couverts, il revêt une dimension plus prégnante avec la valorisation d'une végétation (souvent obligatoire aujourd'hui) qui serait sinon détruite. Semés entre deux cultures, souvent comme CIPAN ou pour préserver (ou améliorer) la structure du sol, les

couverts sont, associés aux repousses de cultures et aux adventices, une réserve de biomasse non négligeable, la valoriser par le pâturage prend donc tout son sens.

Cette pratique interroge ainsi sur le gaspillage d'une telle ressource dans le paysage agricole, en particulier à une période de « creux », où la disponibilité en surfaces fourragères est limitée pour les éleveurs.

Dans le cas des couverts, il est intéressant de relever qu'en cas de pâturage en fin d'hiver, il semble pertinent de s'affranchir, dans les mélanges, des espèces gélives, pour permettre éventuellement un pâturage des repousses.

• Une technique exigeant réactivité et disponibilité des éleveurs

Utilisée dans de nombreuses régions du monde, et de retour dans plusieurs régions françaises, cette technique s'envisage avec plusieurs points de vigilance, à la fois pour le céréalier et pour l'éleveur.

Pour le céréalier, il est indispensable de s'assurer d'une bonne portance du sol, et de pouvoir être réactif selon les stades de la céréale, en identifiant le stade limite à ne pas dépasser, à savoir le stade épi 1cm sous la gaine, sous peine de pénaliser le rendement. De plus, le léger décalage de la récolte est à intégrer dans la gestion de la rotation.

Pour l'éleveur, une forte disponibilité est nécessaire, pour la surveillance du troupeau (et une vigilance sur le risque de boiteries) et pour la manutention, un déplacement fréquent des clôtures (filets) étant indispensable (1 zone pâturée par jour d'après les exemples isérois étudiés). Les systèmes d'élevage 100% pâturant sont ainsi un interlocuteur privilégié pour la mise en place de ces pratiques.

Si les bénéfices agronomiques sont maintenant plus clairs, l'intérêt de cette pratique en élevage n'est lui aussi pas négligeable. Ainsi, ces parcelles de couverts ou céréales n'ont pas de charge parasitaire, ce qui est favorable à la santé du troupeau. De plus, l'absence d'infection respiratoire et un bon état corporel (laine et peau) sont observés.

A noter que les mélanges de couverts, sélectionnés pour leur pertinence agronomique, apportent aussi une valeur nutritive (ration diversifiée) bénéfique aux animaux. Certaines espèces acidogènes sont cependant à limiter en pur (luzerne et trèfles).

• Une technique à essayer qui repose sur la coopération

Une journée d'échange s'est tenue en février sur une exploitation bio du groupe Dephy isérois, où la technique est expérimentée depuis 2 ans. Organisée par l'ADABio, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, cet événement visait à faire connaître cette pratique et ses atouts et la relayer sur le territoire isérois auprès des éleveurs, céréaliers et polyculteurs-éleveurs. Il s'inscrivait dans un objectif double : convaincre les céréaliers des bénéfices pour leurs céréales et pour la gestion de leurs couverts, mais aussi les éleveurs ovins, de l'intérêt de la ressource et du bénéfice pour le bien-être animal.

Dans cette pratique reposant souvent sur un accord oral, non monnayé, où une communication régulière est essentielle, se dessine un fort potentiel de synergie entre producteurs, dans les campagnes iséroises, et une louable volonté d'autonomisation vers des pratiques plus durables.



↑ Pâturage d'orge - Isère 2021

Le déprimage c'est aussi pour les génisses !

En Haute Vienne, accompagné par le CIVAM Limousin, un éleveur utilise avec succès depuis plusieurs années le pâturage sur céréales et sur méteil enrubbannage de ses génisses, avec bien sûr un chargement faible (10UGB/ha max). **Resultats** : de meilleurs rendements et un effet positif sur la gestion de l'oïdium sur pois.

Qu'est-ce qu'un groupe Dephy ?

C'est un collectif membre du réseau Dephy Ferme, un réseau de démonstration et de productions de références de terrain. Il s'appuie sur près de 1 900 exploitations agricoles volontaires mettant en œuvre un projet de réduction du recours aux produits phytosanitaires. Ces exploitations sont réparties en 185 groupes d'une dizaine d'agriculteurs, animés et accompagnés par des ingénieurs réseaux issus d'une diversité de structures (Chambres d'agriculture, coopératives, CIVAM...).

Quel type d'essais pour étudier le pâturage ?

Les expérimentations menées dans les exploitations en Isère (et auparavant en Côte-d'Or), comparent trois modalités en cultures de céréales et couverts : les zones pâturées avec un chargement moyen sur une période longue, et un surpâturage, à savoir un chargement fort, sur une période courte (une demi-journée environ). Ce comparatif permet d'identifier des tendances. Pour aller plus loin en Isère, une analyse du taux de protéines dans les céréales, et une évaluation « à la loupe » des adventices est en projet.

En île de France un dispositif d'études récent, porté par Agrof'île, s'intéresse de près à cette pratique, dans un réseau de fermes céréalières et de polyculture-élevage: le POSCIF ou Pâturage Ovin en Système Céréaliier en Ile de France, et a montré des résultats prometteurs: www.agrofile.fr/poscif/

C'est vous qui le dites :

« Il faut être efficace en début de saison et stopper leur extension »

M. Tondu

« 300 campagnols piégés sur la campagne 7 jours/7 »

S. Ionescu

« Si le piège est bien installé la 1^{ère} prise peut se faire au bout de quelques minutes ! » « C'est un achat que l'on a à vie ! » **A. Robert**

« Sans le Topcat je ne m'en sortirai pas » **D. Dorque**

« Piège redoutable. Plus la mise en œuvre est réalisée proprement, plus les résultats sont là »

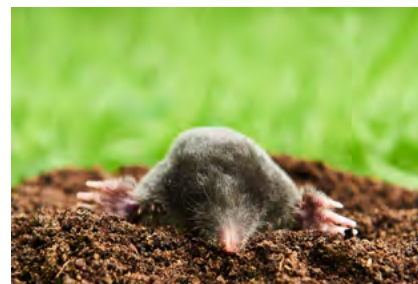
J. Lucchini

« Une fois que l'on a les pièges, à part le temps, ça ne coûte rien ! » **M. Clavel**

Publi-reportage



PUBLICITÉ



Topcat, LE piège à campagnol et à taupe

Topcat est un piège de qualité inégalée et efficace contre les campagnols et les taupes !

EFFICACITÉ

Mort des taupes et campagnols à coup sûr

Le piège Topcat, utilisable pour la lutte contre les taupes, les campagnols terrestres, les campagnols des champs et les campagnols provençaux, est un piège polyvalent. La sonde du piège Topcat permet de rechercher des galeries jusqu'à 14 cm de profondeur. Fonctionnant dans les deux sens de la galerie, le piège Topcat est ultrasensible au déclenchement et provoque, à coup sûr, la mort immédiate des taupes et des campagnols.

QUALITÉ

Piège robuste et durable

En acier inoxydable, le piège Topcat est un piège robuste et durable de haute qualité. Résistant, il ne s'altère pas avec le temps.

En cas d'usure de certaines pièces ou de casse mécanique, le piège Topcat est 100% réparable.

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Sans danger pour l'homme et l'environnement

Le piège de type « guillotine » Topcat est sans danger pour l'utilisateur. Placé dans la galerie principale, ce piège mécanique n'utilise ni explosif, ni d'appât chimique.

UTILISATION

Facile et confortable à utiliser

Facile à installer et réutilisable, le piège Topcat est prêt à l'emploi. Un repérage visuel est présent pour signaler le déclenchement des pièges. Une sonde et une tarière viennent compléter le dispositif pour une recherche rapide des galeries en restant debout. Ces accessoires offrent une efficacité complémentaire à votre lutte, et un véritable confort de travail. Les pièges et ses accessoires se nettoient simplement à l'eau et ne demandent aucun entretien particulier.

Satisfaction de nos clients



85 %
des utilisateurs recommandent Topcat pour :

1. sa robustesse
2. sa facilité d'utilisation
3. son efficacité

D'après une enquête menée auprès d'éleveurs, arboriculteurs et maraîchers utilisateurs de Topcat



Il y a plus de trente ans, un couple de chercheurs suisses, Isabel et Martin Andermatt, nourrissent une grande ambition : trouver et développer des alternatives biologiques efficaces aux pesticides et engrais chimiques de synthèse, pour une alimentation et un environnement sains pour tous. Andermatt France s'inscrit dans l'écosystème du groupe Andermatt depuis 2013 et met en marché ses solutions pour la protection des cultures et des jardins sur le territoire français. Pure player du biocontrôle et des biostimulants, les produits Andermatt efficaces et sûrs, ont su gagner la confiance des clients !

ANDERMATT France

150 chemin de l'aviation - Domaine du Makila - Bat. A - 64200 BASSUSSARRY

T. 05 64 11 51 04

contact@anderstatt.fr



www.anderstatt.fr

CONJONCTURE

Rédaction

La filière lait bio en turbulence

Yanis **ESSAOUDI CARRA**
FRAB AuRA

Marianne **PHILIT**
AGRIBIO RHÔNE LOIRE

L'année laitière 2021 a été fortement marquée par un décrochage des prix du lait dès la fin de l'été. La filière laitière bio est prise en tenaille avec d'un côté une collecte en continue hausse et de l'autre une consommation en déclin... Cette situation a eu pour conséquence un déclassement de volumes de lait bio significatif et une baisse de la rémunération des éleveurs laitiers.

• Une collecte laitière bio française dynamique

La collecte française de lait de vache (bio et non-bio) a atteint 23,5 milliards de litres en 2021, selon les dernières données publiées par FranceAgriMer. C'est 1,5 % de moins qu'en 2020 pour tous les laits (bio et conventionnels). La collecte a reculé dans toutes les régions sauf en Bourgogne Franche Comté où elle est stable. Le Grand Ouest (-0,7 %) et la Normandie (-0,1 %) ont mieux résisté que le Sud-Ouest (-4,8%) et le Bassin Charente-Poitou (-3,2 %).

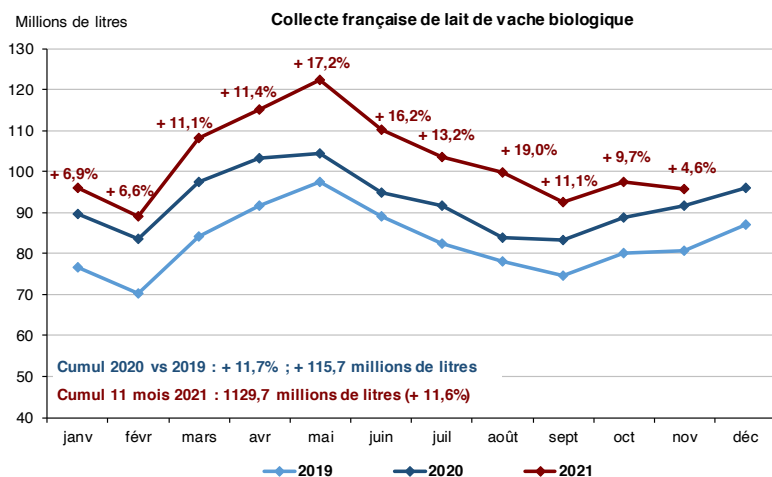
La part du lait bio dans le total de la collecte a quant à elle progressé passant de 4,8 % en décembre 2020 à 5,1 % en décembre 2021. En 2021, la production de lait bio a progressé de 12%, ce qui représente 117,6 millions de litres supplémentaires, pour atteindre un volume annuel total de 1, 198 milliards de litres. Selon les producteurs et les professionnels de la filière, la forte pousse d'herbe au printemps a permis de dynamiser la production du lait. Selon le CNIEL, cette hausse de la collecte du lait bio est ainsi le résultat d'une forte production de lait bio et l'arrivée sur le marché laitier de nouveaux volumes bio des conversions à la bio débutées deux ans auparavant.

Cette tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2022 car le CNIEL prévoit une collecte de 1,53 milliard de litres de lait bio.

• Un équilibre fragile entre l'offre et la demande

Jusqu'en 2020, la demande croissante pour le lait bio a permis d'absorber cette tendance haussière de la production. Récemment, les débouchés semblent s'essouffler. Selon l'économiste du CNIEL, Antoine Auvray, à l'occasion d'une journée de mobilisation de la filière lait organisée par l'AR-DAB, « il y a un décrochage net entre l'évolution de la collecte de lait bio et sa consommation avec une utilisation de la matière grasse du lait à la baisse ».

Figure 1 : Collecte laitière biologique (source : FranceAgriMer)



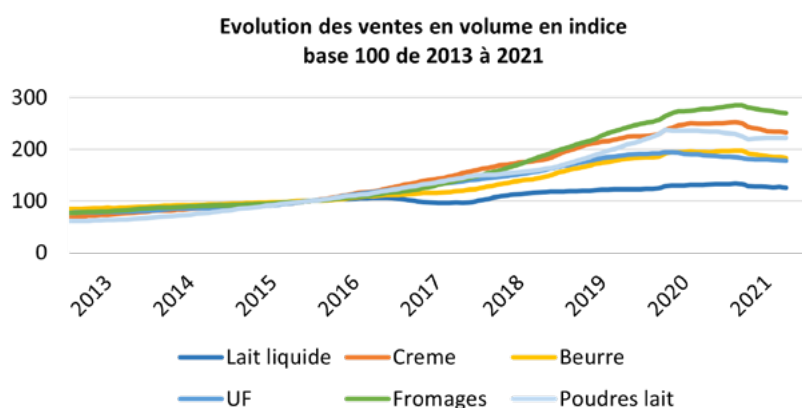
Remarque : le mois de février 2020 a été ramené à 28 jours.
 Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

Le marché connaît donc un surplus de production par rapport à la demande qui tend à baisser. La situation est telle que les principaux collecteurs de lait ont stoppé les nouvelles conversions pour limiter l'arrivée de nouveaux volumes de lait bio sur le marché. Cependant, les effets de cette décision ne se verront qu'en 2023-2024. « Contrairement aux conversions, nous n'avons pas la même visibilité sur l'évolution de la consommation à l'horizon de 2022-2023 », s'est effectivement inquiété l'expert du CNIEL.

• La baisse de la consommation des produits laitiers bio, principale raison des difficultés de la filière

Dans les rayons, le marché des produits laitiers perd des parts de marché face au conventionnel. En 2021 les ventes s'essouffent dans la plupart des catégories de produits laitiers et notamment en Ultra-Frais comme on peut le voir sur le graphique 2.

Figure 2 : Evolution des ventes des produits laitiers (source : CRIEL AuRA, 2021)



D'après l'interprofession du lait, la consommation de produits laitiers bio aurait montré quelques prémices à la baisse en 2020. Cependant, l'année 2020 ayant été une année d'exception en tout point, avec la pandémie mondiale de la COVID-19, les confinements auraient engendré une surconsommation de produits laitiers permettant déjà d'absorber cette hausse de volume de lait produit soit 1,1 milliard de litres en 2020, soit +12% par rapport à 2019.

Au niveau de la consommation des ménages, selon les dernières données de l'étude Kantar, rapportées par FranceAgriMer, les achats de lait liquide ont reculé de 6,8 % en 2021, la plus forte baisse de la catégorie. Ceux de beurre ont baissé de 5,7 %, ceux de crème de 4,3 % et le rayon ultra-frais baisse de 3,9 %. Les fromages résistent mieux (-4 %), mais ce chiffre cache de fortes disparités. Les fromages utilisés en ingrédients restent plébiscités et voient leurs ventes progresser par rapport à la très bonne année 2020 : +2,3 % pour la raclette, +1,8 % pour la mozzarella.

Ce tassement de la consommation de produits laitiers bio résulte d'une conjonction de facteurs :

- ~ Un pouvoir d'achat des consommateurs en baisse avec la crise sanitaire,
- ~ Un marché laitier trop segmenté avec la concurrence des laits sans OGM, laits « zéro résidu de pesticide », laits de montagne, laits de pâturage...

Auprès des consommateurs, le lait bio n'a pas su mettre en valeur ses vertus historiques (zéro pesticide, zéro OGM, alimentation en foin...) avec son label qui est le seul à garantir sa plus-value sanitaire et environnementale.

• Au-delà du recul du bio laitier, le bio convainc moins les Français

Pour comprendre le tassement des ventes des produits laitiers bio, le Cniel a commandé en octobre 2021, une étude à l'institut Kantar menée auprès d'un panel de 12 000 consommateurs. Le premier enseignement de cette étude est qu'aujourd'hui ce n'est pas seulement les produits laitiers bio qui ne sont plus aussi attractifs mais tout le bio avec les œufs, les pâtes sèches, légumes, etc. Néanmoins, la perte de trafic de vente semble être plus forte sur les produits laitiers car le trafic ne baisse pas autant sur les autres familles, voir pour certaines ne baisse pas du tout comme les thés et infusions, les céréales, le café...

Le deuxième enseignement à tirer est qu'en 2021, tous les produits laitiers ont ralenti, bio comme non-bio. Les produits laitiers bio sont donc pénalisés par leur marché d'appartenance.

La crise du Covid a aussi profondément bouleversé la manière de faire les courses, selon cette même étude. Les Français vont moins souvent en magasin et préfèrent des sessions de courses plus productives avec des caddies plus gros afin de « rentabiliser » le temps passé aux courses. Or, cette nouvelle pratique freine le bio car historiquement ce dernier trouve plus sa place lors des courses intermédiaires et de dépannage.

• La communication et la restauration hors-domicile à la rescousse en 2022

Face à la situation, les producteurs bio ont obtenu une hausse de budget communication bio du Cniel pour atteindre 1,4 million d'euros en 2022 dont plus de 700 000€ de cofinancement européen. À Cette annonce s'ajoute la rallonge de 400 000€ de l'Etat pour l'Agence Bio pour une campagne de communication sur la bio en général.

La filière lait bio pourra aussi s'appuyer sur la loi Egalim avec son entrée en vigueur cette année. Pour rappel, les produits AB ou issus de conversions doivent à minima représenter en valeur 20% des repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge. Les produits AB sont dans la liste des « 50 % » de produits durables et de qualité devant être servis dans la restauration collective. Cette loi

constitue une réelle opportunité pour la filière lait bio régionale et pour les producteurs bio.

• Le réseau Bio se mobilise pour la filière lait locale !

Plus de 60 éleveurs étaient présents mardi 25 janvier 2022, à Chalain le Comtal pour réfléchir à l'avenir de la filière lait biologique.

La matinée, introduite par Fred Padet (administrateur de d'AGRIBIO RHÔNE & LOIRE), a été consacrée à la situation actuelle avec une présentation très appréciée du CNIEL. Yves Sauvaget (président de la commission lait bio du CNIEL) et Antoine AUVRAY (économiste au CNIEL) sont intervenus ensemble pour expliquer la situation en Europe, en France et en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont expliqué le fonctionnement du CNIEL et le travail de la commission lait bio et ont pris le temps de répondre aux questions.

Ensuite, les collecteurs de lait se sont exprimés. Christian Ville pour Biolait et Yvan Ogier pour Sodiaal ont expliqué les actions mises en place pour limiter les effets de la situation actuelle et notamment maîtriser les volumes.

Enfin, Jean-Pierre Monier, Référent technique Régional Lait bio, de la Chambre d'Agriculture de la Loire, a présenté les derniers résultats du réseau de fermes de références et présenté l'importance d'avoir un système cohérent et optimisé pour passer au mieux cette période délicate. Après un pique-nique dehors au soleil, l'après-midi a été consacré à la recherche de solutions pour pérenniser nos fermes et conforter la filière. 4 groupes de travail animés par 3 administrateurs producteurs de lait bio (Fred Padet, Pauline Mouton et Michel Savatier) et un chargé de mission Filières de la FRAB AuRA (Yanis Essaoudi-Carra) ont travaillé sur :

- ~ Apporter de la valeur ajoutée (circuits courts, transformation collective...)
- ~ Apporter de la visibilité (communication, identité...)
- ~ Apporter de la pérennité (technico-économique, travail, revenu...)
- ~ Autre

Les producteurs présents ont pu se positionner sur ces axes pour continuer à y travailler par la suite.

Pour clore la réunion, Marianne Philit de l'Agribio Rhône & Loire a présenté les résultats du sondage auquel 69 producteurs ont participé. Le sondage montre que la situation est complexe pour 46% des producteurs et que plus de 60% expriment avoir moins bon moral. Les résultats seront utilisés par Yves Sauvaget pour plaider la cause de la filière lait bio auprès du ministère. Il est encore possible de rejoindre les groupes de travail sur une des thématiques. N'hésitez pas à contacter Agribio Rhône & Loire.

Intervention d'Yves Sauvaget, éleveur laitier bio et président de la commission Lait Bio au CNIEL à l'occasion de la journée sur l'avenir de la filière lait biologique ↓



• Un projet de Fruitière collective dans les Monts du Forez pour redonner la valeur ajoutée aux producteurs

Lors de l'étude de filière lait bio des Monts du Forez réalisée durant l'été 2021, plusieurs éleveurs enquêtés avaient émis l'idée de créer une fruitière sur le secteur. Une première réunion a donc eu lieu mardi 22 mars avec 15 producteurs de lait de vache présents.

Après un temps pour mieux se connaître et exprimer ses attentes, un travail de fond sur l'opportunité de créer une fruitière sur le secteur a été mené. Chaque producteur a pu s'exprimer.

La moitié du groupe souhaite continuer la réflexion notamment en allant visiter des outils collectifs de transformation du lait au début de l'automne. Si vous avez des exemples à proposer, n'hésitez à pas contacter AGRIBIO RHÔNE & LOIRE.

Plusieurs producteurs autour de St Bonnet le Château / Usson en Forez souhaitent qu'une réflexion soit menée sur leur zone.



↑ Réunion de travail avec les éleveurs sur le projet de fruitière des Monts du Forez

De belles perspectives à suivre !

Sources : CNIEL, Idele, FranceAgriMer, Kantar

Produire Bio, c'est aussi Trier !

En février et mars, plusieurs GAB de la région (Agribiodrôme, Allier Bio, ARDAB, BIO63, Haute-Loire Bio) ont organisé une formation à destination des producteurs biologiques sur le tri des grandes cultures.

Cette formation faisait suite au constat du manque, voire de l'absence, d'outils de tri performants sur les territoires pour permettre aux producteurs de valoriser leurs grandes cultures directement auprès des consommateurs ou des transformateurs.

Un coup d'œil à l'Ouest de la France, nous a convaincu de l'importance de doter les producteurs d'outils collectifs pour créer des nouvelles filières biologiques locales et ainsi se réapproprier la valeur ajoutée sur les grandes cultures : orge brassicole, légumes secs, céréales à cuire, semences de fermes, meunerie, huilerie...

Pour nous éclairer sur la question, nous avons donc demandé à Patrick Madiot, expert en technique de tri, à son compte, de venir partager son savoir avec nous. Son intervention fut dense et très riche et malgré ça, il lui en reste encore beaucoup à nous apprendre.

• Rappels préliminaires

Tout commence dans les champs. Pour espérer trier et conserver sa production, il faut maintenir les cultures propres, autant que possible, car la présence d'adventices est la principale cause d'altération de la récolte.

Il faut ensuite bien choisir son moment pour récolter pour avoir un produit mature et sec (humidité maximale de 15%). Les réglages de la moissonneuse-batteuse permettront d'éliminer une bonne partie des impuretés au champ.

Une fois cette récolte acheminée à la ferme, elle peut être stockée en attendant la phase de tri. Pour cela un passage dans le nettoyeur-séparateur s'impose pour éliminer une bonne partie des impuretés et des grains indésirables. Ce passage permettra d'assurer une meilleure conservation du grain, en éliminant une partie de ses sources d'altération.

Ensuite, il faut ventiler les grains avec de l'air froid, dans toute la masse. Pour cela, ventiler de préférence la nuit et procéder par étape pour éviter la condensation (risque de moisissures).

• Le tri

L'installation de tri doit être dimensionnée (en taille et en équipements) en fonction de ses propres besoins. Quelle est la destination finale du grain ? Quels sont les volumes concernés ? Et quelles sont les ressources dont je dispose ?

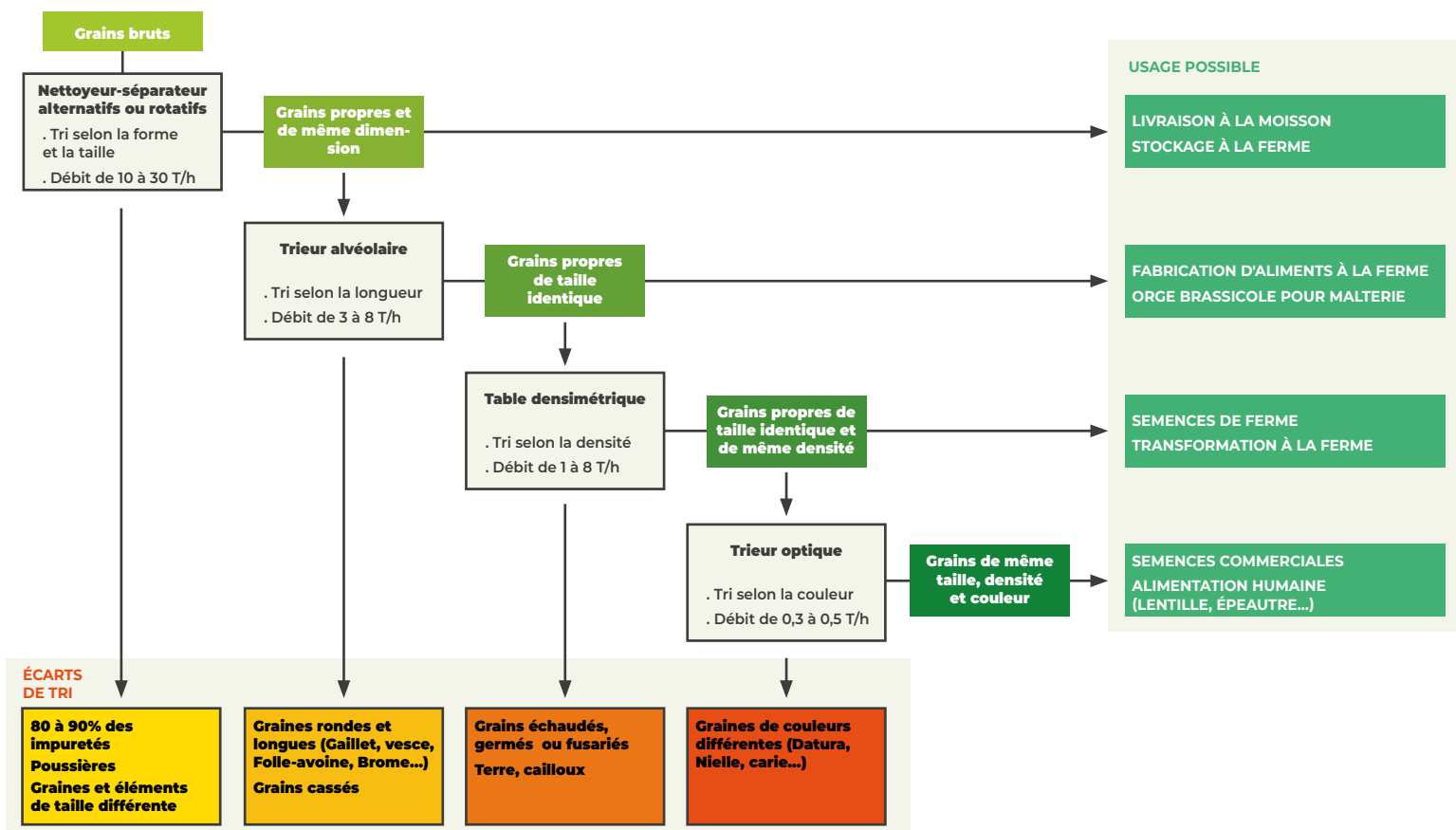
Ensuite, le tri est une question de physique. Quel type de machine me permettra de séparer le grain qui m'intéresse des indésirables et selon quels critères ? Les principes de triage sont basés sur les caractéristiques physiques et morphologiques des graines.

- ~ **La forme** : longueur, largeur, épaisseur
- ~ **La texture du tégument** : lisse ou rugueuse
- ~ **La densité de la graine** : le rapport poids/volume
- ~ **La perméabilité du tégument** : graines cassées, fissurées...
- ~ **La couleur et réflectivité du tégument** : graines de couleurs différentes ou de nuances différentes (mates ou brillantes)
- ~ **La vélocité de la graine** : aptitude à se déplacer sur un plan incliné.

Une fois que le résultat attendu est bien identifié, on peut alors imaginer son installation de tri selon le schéma ci-dessous.

Ce schéma ne présente pas tous les outils existants mais les outils les plus polyvalents pour arriver à trier différentes espèces.

Il est possible aussi d'ajouter le toboggan pour trier la lentille des cailloux, la colonne d'air pour un tri densimétrique ou le trieur à aiguille pour supprimer les grains bruchés. Mais les outils présentés ci-dessus sont les plus polyvalents pour arriver à trier différentes espèces. ●●●



Rédaction

Elodie **DE MONDENARD**
Bio 63

Samuel **L'ORPHELIN**
Agribiodrôme

... Un autre questionnement reste essentiel : quel est l'équilibre pertinent entre investissement individuel à la ferme et investissement collectif à l'échelle d'un territoire ? L'organisation à privilégier dépend dans ce cas du contexte de chaque territoire : maillage des fermes bio, organisation des axes routiers... Mais cette vision collective paraît indispensable pour réussir à construire des centres de tri de qualité et pouvoir répondre à la fois aux besoins individuels des fermes, et dans un même temps, faciliter la mise en place de filières territorialisées.

Enfin, ces journées ont également permis de poursuivre le partage de dynamiques et des projets sur les différents territoires. La FRAB AuRA et les différents GAB ont répondu conjointement à un appel à projet Ecophyto Filières, afin de pouvoir poursuivre l'animation sur ce sujet. Réponse attendue cet été.

FILIERE MAÎTRISÉE PAR LES PRODUCTEURS

Rédaction

Yanis **ESSAOUDI-CARRA**
FRAB AuRA

Les agriculteur-rices bio de la Fnab vont plus loin pour préserver la biodiversité

Le label s'enrichit de onze nouveaux critères visant à favoriser la biodiversité sur les fermes biologiques. Ils viennent s'ajouter aux neuf critères sociaux présentés dans le précédent numéro de "La Luciole" et à ceux qui préexistaient sur le commerce équitable. Ces indicateurs ont été construits par les agriculteurs et agricultrices du réseau FNAB pendant toute l'année 2020, avec l'appui d'expertises extérieures, dans le but d'améliorer encore la performance de la bio sur la protection de la biodiversité.

• La biodiversité, un fondement essentiel de la transition agro-écologique

Les scientifiques alertent régulièrement sur les conséquences de l'effondrement de la biodiversité. En France métropolitaine plus de 400 espèces de plantes et 32% des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés de disparition. L'Académie des sciences souligne que le déclin des populations d'insectes fait peser une "grave menace pour nos sociétés" et l'agriculture intensive est pointée du doigt (intrants chimiques de synthèse, destruction des haies, des mares, uniformisation des paysages).

L'agriculture biologique apporte déjà des premières réponses à cette crise. En moyenne, les fermes bio abritent 30% d'espèces et 50% d'individus en plus. « Nous pouvons encore aller plus loin pour ramener de la biodiversité sur nos fermes, commente Olivier Devèvre, agriculteur bio en Saône-et-Loire et référent biodiversité du label FNAB. Il nous faut faire de la biodiversité un objectif direct et affirmé dans nos pratiques agricoles, pas juste un bénéfice secondaire du cahier des charges ».

• Les critères retenus pour la "brique" biodiversité du label :

PRÉSERVER ET DIVERSIFIER LES HABITATS ET LEUR CONNECTIVITÉ	
1 - Part des infrastructures agroécologiques (IAE) dans la surface agricole utile	<ul style="list-style-type: none">• Elevage & arboriculture : au moins 10% l'année de labellisation (N) & 15% en N+5• Grande culture : au moins 5% l'année de labellisation (N), 7% en N+5, 10% en N+10• Autres : au moins 7% l'année de labellisation (N) & 10% en N+5
2 - Diversité des infrastructures agroécologiques	Obligation d'avoir à minima 2 des 5 types d'IAE sur la ferme.
3 - Gestion des infrastructures agroécologiques	<ul style="list-style-type: none">• Interdiction de détruire les IAE (sauf dérogation).• Encadrement des modalités d'entretien (fréquence et période autorisée, gestion étalée dans le temps, accès aux animaux...).
4 - Diversification de l'assolement.	Indicateur avec un score de 1 à 10 qui reflète l'importance de chaque culture dans l'assolement et valorise la présence d'une couverture permanente des sols. Les fermes doivent avoir un score d'au moins 6 l'année de labellisation, et au moins 8 en n+5.
5 - Limitation des parcelles de grandes tailles	Les parcelles de grande taille ne doivent pas couvrir plus de 50% de la SAU l'année de labellisation, 25% en n+5. Est considérée comme étant de grande taille une parcelle de plus de 150m de largeur et d'une surface de plus de : 3 ha en viticulture, arboriculture, maraîchage ; 6 ha en grande culture, légumes plein champ (LPC), élevage.
PRÉSERVER LA QUALITÉ DES MILIEUX	
6 - Interdiction des nouveaux OGM et OGM cachés	Interdiction des variétés issues des techniques : <ul style="list-style-type: none">• CMS (Stérilité Mâle Cytoplasmique)• NBT (New Plant Breeding Techniques).

7 - Interdiction des fertilisants controversés	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des fertilisants solides azotés à plus de 10% et liquides azotés à plus de 3%, issus de fermentation. • Interdiction de la vinasse de betterave non bio (risque de résidus de néonicotinoïdes). • Interdiction des effluents conventionnels d'animaux ayant consommé OGM et/ou antibiotiques.
8 - Antiparasitaires en élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des avermectines : un traitement maximum / an au cas par cas sur animaux atteints si constat d'échec d'un traitement alternatif et/ou justificatif (avis vétérinaire, coproscopie). • Interdiction des bolus non couverts par la réglementation bio.
9 - Couverture du sol	<p>Durée annuelle moyenne de couverture des sols sur la ferme (cultures jusqu'au 1er travail du sol, intercultures, paillage hors plastique) pondérée par la surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60% l'année de labellisation et 70% à n+5 en grande culture, élevage, polyculture-élevage, légume plein champ. • 70% en arboriculture irriguée, 30% sans irrigation. • 35% l'année de labellisation puis 50% à n+5 pour la viticulture. • 75% sur les 5 mois d'hiver en maraîchage et PPAM* diversifié
10 - Réduction du travail du sol	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des surfaces avec travail du sol au-delà de 20 cm de profondeur : 75% maximum l'année de la labellisation, 25 % à n+5. • Obligation de formation ou participation à un groupe de travail sur la diminution du travail du sol dans les 3 ans après labellisation.
FAVORISER LA CONNAISSANCE ET L'ENGAGEMENT	
11 - Sensibilisation à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une démarche biodiversité tous les 3 ans : inventaire naturaliste, diagnostic biodiversité sur la ferme ou le territoire, participation à des groupes d'échanges, formation... • Au moins une formation biodiversité au cours des 5 premières années.

• Une démarche progressive

La brique biodiversité du label FNAB Bio France contient 11 critères qui devront être mis en place progressivement sur 3 ans :

~ **Les 3 premières années**, les fermes doivent respecter au moins 8 critères au choix

~ **A partir de la 4^{ème} année**, l'ensemble des critères devront être respectés. Certains critères seront évolutifs comme le critère n°1.

• Du label BFE au label FNAB...

En 2020, la FNAB lançait le label Bio Français Equitable en reprenant le cahier des charges européen bio et en ajoutant des critères de commerce équitable et de garantie d'origine française des produits. Les magasins Picard sont les premiers à tester une gamme de produits labellisés en région Nouvelle Aquitaine.

Avec l'ajout des briques sociales et biodiversité, le label FNAB touche désormais la vente directe et se décline en 2 versions selon le circuit de commercialisation choisi :

VENTE DIRECTE



Ce logo pourra être apposé sur les produits des fermes labellisées. C'est la nouveauté par rapport au label BFE.

FILIÈRE ÉQUITABLE



Ce logo concerne les produits transformés et distribués par les acteurs économiques autres que les producteurs adhérents labellisés.

CONTACT

yanis.essaoudi-carra@aurabio.org

→ Contact des conseillers du réseau des agriculteurs biologiques d'Auvergne-Rhône-Alpes



● **FRAB AuRA** ●
Les Agriculteurs **BIO**
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Siège administratif :

INEED Rovaltain TGV,
BP 11150 Alixan
26958 Valence cedex 9

contact@aurabio.org
Tél : 04 75 61 19 35

■ Myriam **DESANLIS**
Fruits, PPAM, Maraîchage
myriam.desanlis@aurabio.org
Tél : 06 23 60 66 51

■ Alexandre **BARRIER GUILLOT**
Conseiller Maraîchage Bio Auvergne
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org
Tél : 06 09 98 26 46



● **Agribiodrôme** ●
Les Agriculteurs **BIO** de la Drôme

Pôle Bio, Écosite du Val de
Drôme,
150 av. de Judée
26400 Eurre

contact@agribiodrome.fr
Tél : 04 75 25 99 75

■ Samuel **L'ORPHELIN**
Maraîchage et Grandes Cultures
slorphelin@agribiodrome.fr
Tél : 06 31 69 98 25

■ Christian **ICARD**
Maraîchage
cicard@agribiodrome.fr
Tél : 06 14 17 45 87

■ Julia **WRIGHT**
Viticulture, PPAM et Apiculture
jwright@agribiodrome.fr
Tél : 06 98 42 36 80

■ Pierre **PELLISSIER**
élevage
ppellissier@agribiodrome.fr
Tél : 06 31 69 96 46

■ Mathilde **GIBAUD**
Arboriculture et viticulture
mgibaud@agribiodrome.fr
Tél : 06 82 65 91 32



● **Allier BIO** ●
Les Agriculteurs **BIO** de l'Allier

9 place Félix Cornil
03 300 Cusset

■ Fabrice **THÉVENOUX**
animation.allierbio@aurabio.org
Tél : 06 62 71 06 51



● **ARDAB** ●
Les Agriculteurs **BIO** de Rhône et Loire

AGRIBIO RHÔNE & LOIRE
Maison des agriculteurs
BP 53 - 69 530 Brignais

contact-ardab@aurabio.org
Tél : 04 72 31 59 99

■ Marianne **PHILIT**
Élevage et Apiculture
marianne-ardab@aurabio.org
Tél : 06 77 75 10 07

■ Céline **DEPRES**
Grandes cultures et élevage
celine-ardab@aurabio.org
Tél : 06 77 75 28 17

■ Brieg **CLODORÉ**
Viticulture
brieg-ardab@aurabio.org
Tél : 06 58 48 64 71

■ Pauline **BONHOMME**
Fruits et légumes
pauline-ardab@aurabio.org
Tél : 06 30 42 06 96



● **Agri Bio Ardèche** ●
Les Agriculteurs **BIO** d'Ardèche

AGRI BIO ARDÈCHE
Bat MDG
593 route des Blaches
07 210 ALISSAS

T. 04 75 64 82 96
agribioardeche@aurabio.org

■ Fleur **MOIROT**
Fruits, PPAM, viticulture et apiculture
fleur.moirot@agribio7.org
Tél : 04 75 64 93 58

■ Rémi **MASQUELIER**
Élevage et maraîchage
remi.masquelier@agribio7.org
Tél : 06 82 42 48 57



● **Haute-Loire BIO** ●
Les Agriculteurs **BIO** de Haute-Loire

2 rue de Pranaud
43700 Coubon

association.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 04 71 02 07 18

■ Cloé **MONTCHER**
Élevage et Apiculture
cloe.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 07 83 70 68 10

■ Amélie **HERICHER**
Légumes et circuits courts
amelie.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 07 61 22 10 57

■ Julie **GRIGNION**
Grandes cultures
cultures.hauteloirebio@aurabio.org
07 69 84 43 84



● **ADABio** ●
Les Agriculteurs **BIO** de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie

95 route des Soudanières
01250 Ceyzeriat
Tél : 04 74 30 69 92

■ Céline **MATHIEU**
Maraîchage dept. 01 & 38
technique.pv3801@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 97

■ Céline **VENOT**
Maraîchage dept. 73 & 74
Arboriculture et petits fruits
technique.pv7374@gmail.com
Tél : 06 12 92 10 42

■ Julie **VINAY**
Viticulture, Apiculture, PPAM
technique.viti@adabio.com
Tél : 06 26 54 42 37

■ Eve **GENTIL**
Polyculture Élevage dept. 73 & 74
technique.pa7374@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 80

■ Margaux **THIRARD**
Polyculture Élevage dept. 01
technique.pa01@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 71

■ Charlotte **DOR**
Polyculture Élevage dept. 38
technique.pa38@adabio.com
Tél : 06 26 54 31 71

forum.adabio.com



● **BIO 63** ●
Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat,
BP 70007
63171 Aubière Cedex

Tél : 04.73.44.45.28

■ Élodie **DE MONDENARD**
Grandes Cultures
elodie.bio63@aurabio.org
Tél : 06 87 10 85 39

■ Marie **REDON**
Élevage et Apiculture
marie.bio63@aurabio.org
Tél : 06 07 11 36 84

■ Romane **MONDOR**
Grandes Cultures
04 73 44 45 28
romane.bio63@aurabio.org

■ Priscille **GELLY**
Maraîchage, fruits, PPAM et viticulture
06 50 16 70 73
priscille.bio63@aurabio.org

■ Solenn **BRIOUDE**
Volailles
07 89 41 88 75
solenn.bio63@aurabio.org



● **BIO 15** ●
L'agriculture **BIO** du Cantal

Rue du 139ème RI,
BP 239
15002 Aurillac Cedex

Tél : 04.71.45.55.74.

■ Lise **FABRIÈS**
animatrice Cantal
bio15@aurabio.org

Avec le soutien de :



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.aurabio.org